POUR L'ACCÈS AUX DROITS

- ACTES DU FORUM –

Université Paris 8
10 et 11 octobre 2014

En partenariat avec

Alternatives Economiques

Odenore

Les éditos

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la préparation et aux débats de ce premier forum "pour l'accès aux droits". Les actes que nous publions ici, avec, en annexe, les premières contributions qui nous sont **parvenues d**epuis, en montrent toute la richesse.
Pendant deux jours, des personnes venues d'horizons très variés et traditionnellement cloisonnés ont travaillé ensemble: cette diversité est une grande force. Pour avancer, dépasser la seule indignation et permettre que des solutions soient mises en œuvre, nous proposons une démarche de coresponsabilité, c'est à dire de convergence, et d'articulation des efforts des uns et des autres.

Je lance un appel à faire vivre et développer le site que nous venons de créer ("www.accesauxdroits.fr"), comme plate forme contributive et collaborative. Pour que chacun, là où il est,(association, réseau professionnel, institution, collectivité locale, parlement...)exerce une activité de vigilance et de proposition Pour qu'un maximum d'actions partagées et de forums locaux soient possibles en 2015

Aline Archimbaud, Sénatrice de Seine St Denis

Le Forum pour l'accès aux droits est de mon point de vue une réussite. Il a permis à un grand nombre d'acteurs divers de participer activement à de riches échanges sur les difficultés d'accéder aux droits et leurs conséquences notamment en termes de non-recours, mais aussi sur les actions entreprises qui démontrent qu'il n'y a pas de fatalité et que des réponses sont possibles. En même temps, ce Forum voulu comme un point de jonction donne la possibilité de se projeter collectivement dans une démarche d'alerte, de constat et de proposition. Cette possibilité de fédérer diverses forces autour d'un objectif commun de défense et d'extension des droits sociaux doit être saisie et consolidée. Cela suppose à mon sens de trouver d'autres relais, notamment institutionnels.

Alors que pour de nombreux acteurs agir en particulier contre le non-recours représente des dépenses supplémentaires, un des enjeux prioritaires de l'action pour l'accès aux droits consiste à tenir le raisonnement inverse qui légitime la dépense sociale comme une économie à terme et même comme une création de richesses. Mais pour cela, il faut des données et des arguments solides. Il y a là un chantier central qui pourrait être activé dans les suites du Forum. Sur ce plan, je voudrais dire en tant que chercheur, que le milieu universitaire et scientifique a sa part à prendre, activement, depuis l'offre de formation jusqu'aux programmes de recherche. Le Forum pourrait là aussi jouer un rôle fédérateur dans la préparation et le portage de propositions.

Philippe Warin, Co-fondateur de l'Odenore, Directeur de recherches au CNRS

Depuis sa création, il y a maintenant 34 ans, Alternatives économiques s'est impliqué dans tous les combats menés pour combattre la pauvreté et promouvoir l'égalité réelle dans ce pays. Cela a notamment été en particulier un engagement constant de notre fondateur Denis Clerc qu'il poursuit d'ailleurs toujours dans le cadre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Dans ce contexte, la question de l'accès effectif aux droits théoriquement existants, nous est évidemment apparu, comme à tous les acteurs qui connaissent bien ce domaine, comme une question de plus en plus centrale : le « non recours » prend en effet la dimension d'un véritable scandale national. Au moment où certains cherchent manifestement à faire au contraire de la « fraude sociale » un cheval de bataille politique, il était donc naturel que nous nous associons à l'initiative bienvenue prise par Aline Archimbaud. Nous la remercions d'avoir bien voulu nous associer à cette manifestation.

Guillaume Duval, Rédacteur en chef d'Alternatives économiques

PRESENTATION DU FORUM

Appel à participer au forum pour l'accès aux droits en Seine Saint Denis

10 et 11 octobre 2014

La mission parlementaire de l'an dernier sur "l'accès aux soins des plus démunis" l'a confirmé: des millions de nos concitoyens en grande précarité, des salariés pauvres, intérimaires, en contrats courts, en temps partiels subis, des jeunes ou retraités modestes sont dramatiquement exclus de l'accès aux soins.

Ces très grandes inégalités dans l'accès à la santé se cumulent avec d'autres : non accès aux droits au logement, à l'emploi, aux transports, à la formation, à la culture, aux aides sociales, à la protection judiciaire, au sport, à l'énergie, la nature ...

Les mêmes mécanismes jouent en spirale et les mêmes catégories en subissent les conséquences.

Le résultat est là : des millions de personnes ne font même plus valoir les droits qui leur sont pourtant conférés par la loi.

Alors que les coûts de long terme du non recours sont massivement catastrophiques, certaines institutions, et y compris l'Etat, spéculent discrètement sur ce renoncement pour réaliser des économies de très court terme.

Dans son rapport remis au Premier Ministre en septembre 2013 la sénatrice Aline Archimbaud en appelait comme bien d'autres avant elle à "un choc de solidarité".

Elle proposait 40 mesures, à portée de main:

- Une vague de simplifications s'attaquant enfin à des lourdeurs bureaucratiques kafkaïennes,
- La suppression des obstacles financiers les plus lourds,
- La mise en place de dispositifs de prévention accessibles,
- L'encouragement à l'essaimage de nombreuses pratiques innovantes mais peu reconnues.

Quelques-uns de ces éléments ont été pris en compte par les pouvoirs publics, mais il reste beaucoup à faire.

Il est donc temps de faire entendre plus largement ces interpellations et surtout de les élargir à tous les thèmes et populations concernés par le non recours aux droits.

Voilà pourquoi afin de lancer une dynamique nationale de mobilisation nous proposons la tenue d'un premier forum pour l'accès aux droits en Seine Saint Denis. Ce département est en effet à la fois un révélateur, un exemple et un levier à l'échelle du pays.

Il s'agit, en deux vagues d'ateliers, par domaines puis par catégories de personnes concernées, de faire émerger des propositions très opérationnelles, de court ou moyen terme.

Il s'agit ensuite de porter dans une plénière ces propositions à la connaissance et à la réaction des décideurs locaux (administrations, services publics, institutions, collectivité) qui accepteraient de se soumettre honnêtement à cet exercice démocratique en face à face.

Il s'agit enfin de décider des formes souples de coordination permanente et d'action entre tous les acteurs qui voudront s'investir dans la suite de la mobilisation et notamment dans d'autres forums du même type.

Nous appelons les associations, syndicats, les professionnels, universitaires, les experts citoyens et tous ceux qui se sentent concernés à se joindre à nous pour préparer ce forum, à contribuer sur le site que nous mettrons en place, et à lui donner le maximum d'écho.

Signataires :

Aline Archimbaud, Sénatrice de Seine-Saint-Denis

Khalid Alaoui, Membre du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

Michel Bourgain, Maire de l'Ile-Saint-Denis

Patrick Braouezec, Président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune

Alain Callès, Président Vie Libre Ile de France

Professeur Enrique Casalino, Chef du Pole SUPRA (Urgences, SMUR, Département Anesthésie Réanimation, Unité de Soins Continus) Groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord-Val de Seine

Catherine Choquet, Présidente de la Fédération Ligue des Droits de l'Homme 93

Antoine Dulin, Membre du CESE, rapporteur de l'avis "droits formels, droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes"

Docteur Bernard Elghozi, «Créteil solidarité »

Jean-Baptiste Eyraud, Porte-parole de Droit Au Logement

Stéphane Gatignon, Maire de Sevran, conseiller régional

Pascal Gambiez, Président du Secours Catholique Délégation de Seine Saint Denis

Hors la Rue, association de soutien aux mineurs étrangers en difficulté

Antoine Lazarus, Président de l'Observatoire International des Prisons

Laure Lechatellier, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Michel Legros, EHESP-ONPES

Denis Mechali, Médecin référent, consultant de la PASS/Permanences d'accès aux soins de santé - Centre hospitalier de Saint Denis

Didier Ménard, Président de l'Association Communautaire Santé Bien-être cité Franc-moisin

Halima Menhoudj, Présidente d'intergener'Action Montreuil

Jean-Claude Oliva, Directeur de la Coordination Eau Ile-de-France

Nicolas Noguier, Président de l'association nationale Le Refuge

Jean Claude Richez, Ancien coordonnateur de la mission observation / évaluation de l'INJEP, sociologue

Michèle Rigault, Correspondante du Défenseur des Droits en Seine Saint Denis

Alain Rochon, Président de l'Association des Paralysés de France

Mathilde Robert, Présidente de l'association le Génépi

Marc Schoene, Président de l'Institut Renaudot

Danielle Tartakowsky, Présidente de l'Université Paris 8 – Vincennes – Saint Denis

Stéphane Troussel, Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Philippe Warin, Cofondateur de l'Odenore et directeur de recherche au CNRS

Programme des deux jours

A l'initiative d'**Aline Archimbaud**, Sénatrice de Seine-Saint-Denis

Avec la participation de **l'Observatoire des non-recours aux droits et services** (Odenore) et de la revue ***Alternatives Economiques***

Vendredi 10 Octobre

17h45 **Accueil**

18h00 **Ouverture**

18h45

Par Danielle TARTAKOWSKY, Présidente de l'Université Paris 8 – Vincennes – Saint Denis
et **Aline ARCHIMBAUD**, Sénatrice de Seine-Saint-Denis

18h45 **Installation des ateliers de la première session**

19h00 **Première série d'ateliers**

21h00

Accès aux droits des jeunes

Avec : **Jean-Claude RICHEZ**, Ancien coordinateur de la mission Observation/Evaluation de l'**INJEP** (Institut National pour la Jeunesse et l'Education Populaire), sociologue

Antoine DULIN, Membre du **Conseil Economique, Social et Environnemental** (CESE), rapporteur de l'avis « Droits formels, droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes »

Nadia AZAIKOU, Membre de **l'association Cité Relais de Carvin**, Pas-de-Calais

William MARTINET, Président de l'**Union Nationale des Etudiants de France** (UNEF)

Alexandre LEROY, Président de la **Fédération des Associations Générales Etudiantes** (FAGE)

Fabienne FERERONS, Secrétaire nationale aux relations extérieures de **Jeunesse Ouvrière Chrétienne** (JOC)

Logement, hébergement

Avec : **Khalid ALAOUI**, Membre du **Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées** (HCLPD)

Julien LEVY, Chercheur à l'Odenore

Un-e responsable de **Droit Au Logement** (DAL)

Margaux LEDUC, chargée de mission pour la **Fondation Abbé Pierre**

Patrick MONY, Président de **l'Association des Familles de Victimes du Saturnisme** (AFSV)

Chris DRIESBACH, du collectif **Jeudi Noir**

Accès à la justice

Avec : **Catherine CHOQUET**, Présidente de la **Fédération Ligue des Droits de l'Homme Seine-Saint-Denis**

Lisa CARAYON de la **Cimade**

Maître Perrine CROSNIER, Présidente de la section Bobigny du **Syndicat des Avocats de France,** ex-Présidente de la commission d'accès au droit

Antoine MATH, Chercheur à l'Institut de Recherche Economique et Social (IRES)

Benjamin PITCHO, Maître de conférences à l'Université Paris 8, **Clinique des Droits de l'Université**

Maître Henri BRAUN, Avocat au barreau de Paris, membre de **l'Association des Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers** (ADDE)

Alimentation, consommation

Avec : **Michel LEGROS, EHESP – ONPES**

Ugo SOUDRIE, Responsable de **l'Observatoire Social Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie de Nanterre**

Gaëtan LASSALE, Fédération Française des Banques Alimentaires

Des représentant-es d'**épiceries sociales**

Un-e représentant-e de la **Confédération Paysanne** (sous réserve)

Droit pour l'accès à l'emploi, à la formation

Avec : **Jean-François BAILLON**, Vice-président du **Conseil général de Seine Saint Denis**

Naima BELABBAS, Directrice de **Compétences Emploi**

Samia JELLOUL, Directrice d'**Ensemble pour l'emploi**

Laurent GAILLOURDET, Président de l'association **Convergence 93** regroupant les missions locales du 93

Aurélie LEFEBVRE, Responsable du service « Informations & Accès aux droits » de **l'Info Service Migrant Interprétariat**(ISM)

Droit à la santé

Avec : **Docteure Jeanine ROCHEFORT,** Déléguée régionale **Médecins du Monde Ile-de-France**, médecin au **centre de santé de Médecins du Monde de Saint Denis**

Philippe WARIN, Cofondateur de **l'Odenore** et directeur de recherche au **CNRS**

Professeur Enrique CASALINO, Chef du **Pole SUPRA** (Urgences, SMUR, Département Anesthésie Réanimation, Unité de Soins Continus) **Groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord-Val de Seine**

Didier MENARD, Président de **l'Association Communautaire Santé Bien-être cité des Francs-Moisins**

Camille SPIRE, Présidente de la Région Ile de France de **AIDES**

Alain BOBBIO, Défense des victimes de l'amiante

Droit à la mobilité, lutte contre l'isolement

Avec : Un-e représentant-e de **l'Association des Paralysés de France** (APF)

Jean-Louis WATHY, Directeur délégué au développement de l'association des **Petits Frères des Pauvres 93**

Docteur Suzanne TARTIERE, Médecin en charge du développement médico-social **au SAMU de Paris**

Dominique CARRE, Conseiller communautaire délégué à l'éco-mobilité, à la voirie et aux déplacements à **Plaine Commune**

Halima MENHOUDJ, Présidente **d'Intergener'action Montreuil**

Enfermement, détention

Avec : **Aurélie MAYEUX**, juriste, chargée de mission dans l'accès aux droits

Mathilde ROBERT, Présidente de l'association **le Génépi**

Nicolas FERRAN, **Observatoire International des Prisons** (OIP)

Patrick HENRIOT, **Observatoire de l'enfermement des étrangers**

Docteur Michel DAVID, psychiatre des hôpitaux, président de **l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire** (ASPMP), membre du bureau du **syndicat des psychiatres des hôpitaux** secrétariat de la psychiatrie en milieu pénitentiaire

Docteur Myriam ZAKS, SMPR de **la Santé**

Dominique DAMOUR, Psychologue Clinicienne à Pontoise et membre du **« Collectif des 39: Quelle hospitalité pour la folie? »**

Droit à l'environnement

Avec : **Jean-Claude OLIVA**, Directeur de la **Coordination Eau Ile-de-France**

Francis REDON, Président **d'Environnement 93**

Sébastien VRAY, Président de l'association **Respire**

Julie ZARKA, Coordination Eau Ile-de-France

Baya BENSAID, responsable au **PIMMS de Sevran**

21h00 **Buffet convivial**

Samedi 11 Octobre

8h45 **Accueil** café-croissants

9h00 **Restitution des ateliers de la veille** sous la forme d'un café mondial
10h30 (dans une dynamique interactionnelle et participative)

10h30 **Deuxième série d'ateliers** portant sur les actions possibles pour favoriser
12h30 l'accès aux droits

Simplifier

Avec : **Amélie MAZE**, chercheure à l'**Odenore**

Julien BRUNEEL, demandeur d'emploi en reprise de formation

Djemila MAHMOUDI, ex- membre du **8e collège**

Anne-Laure MICHON, SGMAP

Régine BECIS, Chargée de projets « Accès aux droits, accès aux soins » à la Direction Générale Adjointe de la **CPAM de Seine Saint Denis**

Aller vers

Avec : **Philippe WARIN**, Co-fondateur et responsable scientifique de l'**Odenore**

Hélène ZEITOUN, Directrice de l'**ACSBE** (Association Communautaire Santé Bien-être - La Place Santé) de la cité des Francs-Moisins à Saint Denis, accompagnée **de Zahia BENSEKHRI,** médiatrice de l'**association**

Docteur Hervé TOUITOU, **Médecin généraliste** et directeur du **projet Homnibus**

Christine DUPUY, Responsable du dossier rendez-vous prestations à la caisse centrale de la **Mutualité sociale agricole** (MSA)

Fabrice PILORGE, en charge de la démocratie en santé, **AIDES**

Abbassia HAKEM, Adjointe au maire de Nantes en charge de la solidarité et de l'insertion, **Vice présidente du CCAS**

Prévenir

Avec : **Alain CALLES**, Président **Vie Libre Ile de France**

Docteur Philippe LEFEVRE, Vice-président de **l'Institut Renaudot**

Roselyne ROLLIER, Présidente de la Maisons des Femmes de **Montreuil**

Anne-Marie HEUGAS, Adjointe au Maire **déléguée au sport**

Docteur Bertrand **RIFF,** médecin généraliste à **la maison dispersée de santé de Lille Moulin**

Léonora TREHEL, Présidente de la **Mutualité Française Ile de France** (Union régionale mutualiste)

Former, qualifier

Avec : **David LAUMET,** Chercheur à **l'Odenore**

Emanuel LOEB, Président de **l'InterSyndicat National des Internes** (ISNI)

Chantal GOYAU, Directrice Générale de l'**Ecole Supérieur de Travail Social** (ETSUP)

Ozgur BILAL, **coordinatrice d'appui** aux médecins généralistes, coursier sanitaire et social

Agir localement

Avec : **Pierre MAZET**, Chercheur à l'**Odenore**

Michèle RIGAULT, Correspondante du **Défenseur des Droits en Seine-Saint-Denis**

Un-e représentant-e de l'association **Hors la Rue**

Xavier VANDROMME, Délégué du **Secours Catholique 93**

Christian FATOUX, Directeur de la **CPAM du Gard**

Catherine CHOQUET, Présidente de **la Fédération Ligue des Droits de l'Homme 93**

Marie-Anne MAZOYER, Co-pilote de l'atelier santé ville « santé précarité » de la **ville de Saint-Denis** et cheffe de projet « accès aux droits/ et aux soins » à la direction de la santé de la ville de Saint-Denis

Décloisonner, accompagner

Avec : **Julien LEVY**, Chercheur à l'**Odenore**

Bruno TORREGROSSA, Coordinateur de l'équipe parisienne **d'Un Chez-soi d'Abord**

Docteur Bernard ELGHOZI, «Créteil solidarité»

Liliana HRISTACHE, Présidente de l'association **Rom Réussite**

Laure LECHATELLIER, Vice-présidente du **Conseil Régional d'Ile-de-France** (sous réserve)

Participer

Avec : **Docteur Denis MECHALI**, Médecin référent, consultant de la **PASS/Permanences d'accès aux soins de santé - Centre hospitalier de Saint Denis**

Diane AFFOUE GOLI, Représentante départementale de **l'Association des Paralysés de France** (APF) **pour la Seine Saint Denis**

Elisa RIANO, Coordinatrice de **projet ROMCIVIC**, association **Les enfants du canal**

Un-e représentant-e d'**une régie de quartier**

Micheline ADOBATI, militante d'**ATD Quart-Monde**

12h30 **Pause déjeuner,** buffet convivial
14h00

14h00 **Séance plénière,** animée par **Guillaume DUVAL,** Rédacteur en chef
17h30 d'***Alternatives Economiques***

14h00 **Restitution des ateliers du matin**

15h00 **<u>Débat avec la salle</u> : comment faire avancer les propositions issues des travaux de ce forum ?**

En présence de :

Aline ARCHIMBAUD, Sénatrice de Seine-Saint-Denis

Patrick BRAOUEZEC, Président de la communauté d'agglomération de **Plaine Commune**

Jean-Paul DELEVOYE, Ancien médiateur de la République, Président du **Conseil Economique, Social et Environnemental** (sous réserve)

Pierre TARTAKOWSKY, Président de **la Ligue des Droits de l'Homme**

Stéphane TROUSSEL, Président du **Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

Dominique VOYNET, **Inspectrice Générale des Affaires Sociales**

Quelles formes souples de coordination permanente et d'échanges entre tous les acteurs pour poursuivre nos efforts pour favoriser l'accès aux droits ?

17h15 **Conclusion**

LES ACTES

Séance d'ouverture

Vendredi 10 octobre – 18h

Danielle Tartakowsky,
Présidente de l'Université Paris 8

Mesdames, Messieurs, chers amis, chers collègues,

C'est un plaisir et un honneur pour notre université que d'accueillir ce forum pour l'accès aux droits organisé à l'initiative d'Aline Archimbaud et je voudrais commencer par la remercier d'être venue à notre rencontre pour nous proposer d'organiser en nos murs ce forum dont je ne doute pas qu'il puisse faire avancer des initiatives qui sont aujourd'hui les nôtres en nous permettant ainsi de faire davantage.

Il était somme toute assez naturel que la rencontre s'opère ; pour des raisons qui tiennent à l'histoire comme à notre ancrage. Cette université, il convient de le rappeler brièvement, a été créée dans le prolongement du centre expérimental de Vincennes qui s'était assigné, au titre de ses missions premières, en 1969, de permettre un accès à l'enseignement supérieur à ceux qui devaient à la nature du système scolaire et à bien d'autres déterminants d'en avoir été tenus écartés – avec, pendant quelques années, un indéniable succès, attesté par des itinéraires personnels qui purent s'infléchir ou simplement s'enrichir. Une histoire donc.

Mais une histoire interrompue par le déménagement de Vincennes à Saint-Denis, d'abord vécu comme une contrainte, mais surtout par le retournement de conjoncture qui vit un monde étudiant constitué, durant les premières années d'existence du centre expérimental, de salariés et de militants, forts de leurs cultures antérieures, le céder à une population d'étudiants condamnés, avec la dégradation de tout ce qui fit la force de l'Etat social, à dépendre de petits boulots dont on sait qu'ils hypothèquent lourdement leurs études.

Avec, aujourd'hui, ces chiffres qui nous interpellent : 11 % des étudiants sont issus de familles d'ouvriers contre 30 % de cadres. Ces chiffres attestent que l'accès à la formation demeure plus que jamais un combat quand l'enseignement supérieur donne

accès à des diplômes qui demeurent la meilleure protection face au chômage : 5 fois moins de risque d'être au chômage pour les diplômés du supérieur que pour les non diplômés…

Faciliter l'accès du plus grand nombre à la formation en aidant chacun à s'insérer sur le marché du travail et contribuer à permettre à tous de s'affirmer comme des acteurs individuels et collectifs de leur devenir de citoyens pensant et agissant constitue notre mission première. Il ne s'agit assurément là que d'un aspect de la réflexion qui va vous réunir, ce soir et demain, aux fins d'agir, dans des domaines qui débordent et de beaucoup le cadre de la formation, tant les inégalités dans l'accès aux droits jouent en spirale, en cumulant leurs effets négatifs.
Revenons alors à notre ancrage. Cette université, située dans un département trop longtemps stigmatisé, s'inscrit aujourd'hui dans un territoire – laboratoire, véritable front pionnier dans une métropole en gestation.

Mais que le terme de banlieue, si souvent synonyme de seconde zone, ait, à ce titre, quelque peu perdu de sa pertinence n'exclut pourtant pas que ceux qui y vivent et y travaillent soient aujourd'hui, parfois même plus qu'hier, exclus des droits élémentaires ; ce qui n'en est que plus intolérable.

Ce qui constitue l'originalité de notre université, qui aujourd'hui revendique son ancrage dans ce territoire traversé par cette puissante contradiction, c'est précisément de s'impliquer dans des batailles pour permettre d'aller de l'avant, dans le combat pour un meilleur accès aux droits en s'appuyant sur des formations et recherches innovantes dont beaucoup doivent aux interactions qu'elles ont su nouer et qu'elles défendent avec ce territoire laboratoire.

L'intolérable, il existe dans l'enceinte même de l'université, attesté, nous le savons ici, par la très grande difficulté dans laquelle se trouvent de trop nombreux étudiants pour accéder aux logements, aux soins auxquels ils renoncent et à partir de là, pour partie, à la culture et à la formation qui constituent pourtant la raison de leur présence en se trouvant dès lors, démunis. C'est une chaîne infernale – dans leur quête d'un emploi.

Mais le bilan de notre service d'action sociale montre que la question de l'accès aux droits ou à certains d'entre eux se pose aussi bien pour une partie du personnel et qu'il existe, parmi les personnels de l'Université des salariés pauvres. Qu'il s'agisse des salariés de catégorie C ou de trop nombreux contractuels. Et qu'il me soit permis de dire ici que l'université s'honore d'avoir permis cette année à un certains nombre d'entre eux

de franchir pour la première fois les frontières de l'hexagone pour un weekend à Londres ou de découvrir de l'opéra, en déployant une politique d'action sociale combative qui a choisi d'inscrire l'accès à la culture au rang de tous les autres droits ; quant il est pourtant tant de fronts à tenir.

Fidèle à une longue tradition, l'université entend plus jamais s'affirmer comme un acteur à l'encontre de cet intolérable. Elle s'est de longue date engagée sur des terrains qui n'étaient alors guère fréquentés et qui posaient centralement certaines questions d'accessibilité aux droits, au sens large :

- le handicap – ou son excellence est reconnue ;
- le genre ;
- l'accueil des étudiants étrangers qui représentent 33 % des étudiants de l'université, avec le souci de répondre, autant que faire se peut aux questions qui leur sont spécifiques.

Depuis une décennie, cette orientation s'est développée sous des formes nouvelles. S'ouvrir à la population du territoire, dans sa diversité, suppose de convaincre les étudiants qui en sont issus qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent s'autoriser à rêver d'un devenir et à l'atteindre, là où l'auto-censure prévalait si souvent. Cela suppose également, et nous nous y employons, de mettre à la disposition de tous, au delà du seul public étudiant, des moyens d'accès à la culture, dont notre prestigieuse bibliothèque, ouverte à tous. Cela suppose encore et la présente initiative en est un exemple de travailler, de conserve avec d'autres acteurs animés par les mêmes objectifs pour co-construire avec eux des programmes de recherche ou des diplômes nous permettant de conjuguer nos compétences pour mener ces combats pour l'accès aux droits aves une efficacité décuplée . Plusieurs de nos collègues vont intervenir dans les différents ateliers pour évoquer certaines de ces initiatives récentes, qu'il agisse des travaux menés dans le cadre du master technologie-handicap et des liens forts existant dans ce domaine, avec de nombreuses associations dédiées, de la Clinique juridique qui permet à des étudiants de droit tutorés par leurs enseignants de donner des consultations juridiques à des populations démunies et dont j'ai le grand plaisir d'annoncer qu'elle vient d'obtenir le prestigieux trophée Pro bono délivré par le Barreau de Paris qui récompense les projets mis en place par des cabinets d'avocats afin d'être au plus près des plus fragiles. Citons encore le travail engagé entre plusieurs de nos formations et l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé ou la mise en place d'un diplôme de formation continue pour les travailleurs sociaux concernés par les violences faites aux femmes.

C'est à assez dire les intérêts et profits réciproques que nous pouvons tirer d'une rencontre telle que celle-ci. Des initiatives comme la vôtre nous aident à penser et à formuler certaines de nos missions. Elles nous aident à nous construire en acteurs de

combat que chacun des présents se doit, assurément, de décliner à sa manière, à agir localement avec les moyens qui sont les nôtres mais pas exclusivement dès lors que nous inter-agissons avec les réseaux internationaux dans lesquels nous nous inscrivons.
Au nom de l'université Paris 8, je vous vous remercie par votre présence de nous aider à nous engager plus avant dans cette voie.

Aline Archimbaud

Sénatrice de Seine Saint Denis

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s ami-e-s,

Bienvenue en Seine-Saint-Denis ! Bienvenue au forum « pour l'accès aux droits » !

Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que toutes vos équipes, pour votre accueil et votre volonté d'instaurer un partenariat sur le fond et dans la durée.
Vous êtes fidèle à la tradition de cette Université de s'engager contre les inégalités sociales, pour l'émancipation et l'innovation.

Merci également à nos partenaires.
A Monsieur Philippe Warin, co-fondateur et responsable scientifique de l'ODENORE (Observatoire des non recours aux droits et aux services) et à son équipe de chercheurs.
Merci à Guillaume Duval et à « Alternatives économiques ».
Cette rencontre n'aurait pas été possible non plus sans l'engagement, dès le mois d'avril, des premiers signataires de l'Appel qui se sont mobilisés à mes côtés et n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine.
Vous en avez la liste mais beaucoup d'autres se sont joints à eux pour réfléchir aux objectifs, au programme et aux thèmes de ce forum qui se présente donc comme un travail collectif.

Merci enfin à vous tous et toutes d'être venus si nombreux.
Nous sommes plus de 400 participants inscrits, personnes en situation de précarité, responsables et militants associatifs, médecins, travailleurs sociaux, élu(e)s de collectivités territoriales, cadres de la fonction publique, responsables de CPAM, experts, chercheurs.
Cette grande diversité, cette sorte d'*alliance pour réfléchir et pour agir,* sont en elles mêmes un espoir et une force.
Cette rencontre ne doit pas en effet être un colloque de plus avec des gens qui parlent et d'autres qui écoutent.
Nous souhaitons un premier moment d'échanges, de mutualisation, et de co-élaboration de propositions d'actions.

Il ne doit pas être un coup d'épée dans l'eau, il doit déboucher sur une dynamique et des propositions que nous porterons ensuite ensemble.

Les problèmes dont nous allons parler ces deux jours ne datent pas d'aujourd'hui.

La plupart d'entre vous en ont une connaissance approfondie, qu'ils les vivent comme usagers (ou comme victimes), comme militants ou comme experts .

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'en prendre la mesure et de les approfondir lors de deux discussions budgétaires.

Il y a exactement un an, suite à un rapport sur le sujet du droit à la santé dont il m'avait confié la rédaction, j'ai fait au Premier Ministre de l'époque Jean Marc Ayrault « 40 propositions pour un choc de solidarité ».

J'ai insisté auprès du gouvernement sur la gravité de la situation et sur l'urgence de prendre des décisions.

Car l'impossibilité pour des millions de nos concitoyens d'accéder réellement à des droits pourtant inscrits dans la loi, est dramatique.

D'autant plus que cette impossibilité est un phénomène transversal et cumulatif.

Partant d'une réflexion sur le non recours aux droits en matière de santé (10 à 24 % pour la CMU complémentaire, plus de 60% pour l'aide à la complémentaire santé, taux important aussi pour l'Aide médicale d'Etat), nous avons vite constaté ce que vous savez tous :

Le non recours à tel ou tel droit se cumule avec tous les autres : droit au logement, au transport, au revenu minimum, à l'éducation, à la formation, à la justice, à un environnement de qualité etc.

A titre d'exemple, fin 2011, la DARES indiquait déjà que le non recours pour le RSA était de 50%, et de 68% pour le RSA activité.

Même constat pour les « tarifs sociaux du gaz et de l'électricité », ou pour la possibilité d'avoir un téléphone fixe, par exemple, là encore les chiffres sont impressionnants.

Pour faire aboutir un dossier et obtenir l'ouverture de droits de toute nature, il faut faire un invraisemblable parcours du combattant, semé d'embuches :

Incroyable complexité des dossiers et des démarches, manque d'information, de proximité, pénurie d'interlocuteurs physiques, dossiers perdus, dossiers plusieurs fois refusés, incompréhensions, inadaptation de l'offre...

A quoi s'ajoute, nous disent tous les témoignages, l'inhibition provoquée par des discours sur les prétendus « chômeurs fraudeurs » sur les « profiteurs d'allocations ».

A quoi s'ajoute le sentiment de honte d'avoir toujours à quémander.

Alors, en bout de course beaucoup renoncent. Le facteur âge est aggravant : beaucoup de jeunes ont perdu l'idée même d'avoir des droits.

La conscience de ces droits devient confuse au sein de la famille.

Tous ces constats rejoignent les conclusions des études menées par Philippe Warin et l'Odenore, déjà publiées en 2012.

Le non recours provoque des effets de seuil ravageurs, des ruptures dramatiques, il engendre amertume, colère, sentiment d'abandon, désespérance.

Il provoque aussi beaucoup de difficultés dans les équipes de professionnels :

Dans les CPAM, les CAF, les CCAS, parmi les travailleurs sociaux, et bien sûr chez les professionnels de santé.

Nous avons rencontré des équipes surchargées, parfois épuisées, avec surtout le sentiment douloureux de faire un travail qui risque en permanence de perdre de son sens.

Au total, j'ai souligné combien cette situation met en danger la cohésion nationale, aggrave les divisions dans la société, déchire profondément le lien démocratique.

Quelle confiance peut-on faire dans la loi et même dans la constitution de notre république, quand les parlementaires inscrivent avec solennité des droits dans les textes et quand on s'aperçoit quelques temps plus tard qu'ils ne sont pas respectés dans une telle proportion ?

Quelle confiance peut-on avoir dans les gouvernants et dans les autorités d'un pays quand les plans s'ajoutent aux plans et qu'en bout de chaîne ceux pour qui ils sont censés avoir été fabriqués n'en voient pas la couleur ?

On invente de grandes explications à la désaffection de nos concitoyens vis avis de la politique et du vote, mais ce n'est pas la peine d'aller chercher bien loin.

Dans cette hypocrisie, dans ce mensonge déconcertant, réside aussi l'érosion du pacte civique, la dilution du lien social.

Hypocrisie et mensonge, je pèse mes mots I

Car lorsque je constate d'une année sur l'autre, que le budget initial de mon pays, celui qui est soumis à la représentation nationale, spécule sur un taux préfixé de non recours.

Quand je constate autrement dit, qu'on espère ici ou là pour des raisons purement comptables que les ayants droits ne feront pas valoir ces droits, alors je crois qu'il faudrait parler plutôt de cynisme et comme vous tous, je m'indigne et dis que ça ne peut pas continuer comme ça.

Alors comme pas mal de gens ont fait des propositions depuis longtemps, je les ai faites miennes, j'en ai reformulé quelques unes.

Elles ne sont pas maximalistes, elles peuvent être étalées dans le temps.

J'ai par exemple proposé :

Parallèlement à ce qu'on fait pour les entreprises, d'impulser un choc de simplification dans les procédures et les dossiers d'accès à un certain nombre de droits.

D'accompagner des changements de pratiques professionnelles pour aller au devant des personnes isolées, n'appartenant plus à des collectifs :
De reconnaitre mieux des nouveaux métiers nécessaires comme ceux de la médiation.
De limiter les effets de seuils, de lever les obstacles financiers les plus lourds.
De défendre et de développer les structures accueillant les personnels plus vulnérables.
De mettre en valeur les pratiques innovantes et d'impulser leur consolidation et leur essaimage : dispositifs de prévention, transversalité, implication des personnes concernées pour qu'ils deviennent acteurs, car figurez vous que plein de gens, parmi ceux qu'on appelle curieusement les publics ou pire les bénéficiaires, ont des idées sur le sujet et même des suggestions à faire
Alors, un an après la remise solennelle et devant les photographes de ce rapport à Jean Marc Ayrault et à Marisol Touraine, où en sommes-nous?
En un an, deux des quarante propositions sont officiellement reprises, et deux autres annonces vont dans le bon sens.
La Ministre de la santé a annoncé en juin 2014 l'extension du tiers payant à tous les assurés d'ici 2017, et la généralisation du tiers payant pour les bénéficiaires de l'ACS en 2015.
Et le seuil ouvrant droit à des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie va être ramené en 2015 de 200h à 150h travaillées par trimestre.
Bravo et tant mieux !
C'est évidemment déjà trop pour quelques lobbies qui ont crié qu'on les assassinait, mais c'est bien peu par rapport à l'ampleur du chantier.
Car pour le reste, je ne constate pas d'avancée concrète.
Depuis un an, je propose ainsi que l'ouverture des droits à la CMUC soit faite automatiquement, avec l'ouverture des droits au RSA socle.
Il m'a d'abord été dit que c'était une bonne idée.
Maintenant, on dit que c'est compliqué, que les administrations n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (il faudrait en effet croiser les fichiers Cnam et Cnaf).
En fait j'ai compris dans certaines explications embarrassées que la vraie raison était celle que j'évoquais à l'instant, à savoir qu'on escomptait bien budgétairement que le non recours reste là où il en est...
Je ne peux accepter ce calcul à courte vue.
Car puisqu'on parle de finances publiques, chacun sait bien au contraire que la non ouverture de droits aggrave la situation des personnes qui retardent leurs soins, rognent sur des dépenses de tous les jours, font l'impasse sur des postes prioritaires de leur budget.
Chacun connaît en bout de course les coûts en expulsion, en saisie, en hébergement, en maladies chroniques, en soins retardés graves à l'hôpital, en aides d'urgence.

Alors, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes nombreux je crois à ne pas nous résigner.

Nous prenons acte que nous n'arrivons pas à nous faire entendre de la manière traditionnelle.

Alors nous allons changer de manière, nous lions diversifier nos modes d'apparition et d'action.

Une bonne part de nos difficultés réside dans notre dispersion.

Dans le fait qu'obligés de nous adapter à la logique de guichet, nous saucissonnons nous-mêmes parfois les problèmes, les territoires ou les personnes.

D'une certaine façon, nos campagnes et nos actions sont parfois concurrentes les unes des autres, alors que beaucoup de nos préoccupations ont des origines communes et appellent des solutions voisines.

Je ne propose pas, en tout cas pas encore, de renverser la table...

Je vous suggère le raisonnement suivant, il emprunte beaucoup à la démarche de la co-responsabilité qui devrait prévaloir en matière d'environnement.

La situation est à l'évidence critique.

On ne peut pas rester à ne rien faire en attendant le grand soir, et on ne peut pas non plus se contenter de petites mesures, toujours contrebalancées par de symétriques régressions.

Aucun d'entre nous ne détient à lui seul la solution.

Aucun ne peut faire sans l'autre et nous sommes tous une part du problème et de la solution.

Recensons, sans nier les contraintes, la responsabilité politique, juridique, budgétaire, de chacun, dans la situation actuelle et évaluons tout à la fois ses contraintes et ses marges réelles de manœuvre.

Prenons l'engagement, là où nous sommes, de bas en haut et de haut en bas, de faire le maximum de ce que nous pouvons faire, sans promettre ce qui n'est pas de notre ressort mais sans nous défausser sur le voisin ou sur le partenaire.

Ce recensement étant fait et les démarches engagées pour commencer ici et maintenant, interpellons ensemble, aux bons moments et aux endroits adaptés, tous ceux qui refuseront de faire le pas en avant qui est possible à leur niveau.

Faisons vivre à la fois la démocratie de représentation, la démocratie de participation, la démocratie d'interpellation.

Faisons vivre le pouvoir d'agir que nous revendiquons pour toute la société.

Engageons la démarche de constitution d'un pacte, d'une coalition.

Lançons un nouvel appel à mobilisation pour l'accès aux droits.

Voila le sens et l'esprit de ces journées.

Nous allons apprendre à nous connaitre mieux encore.

Nous allons faire un tout premier point sur nos pratiques, sur les blocages existants.
Nous allons échanger nos adresses et prendre date pour creuser des sujets particuliers.
Et j'espère bien, forts de ces contacts et de ces informations, que chacun s'efforcera d'organiser là où il est des forums semblables dans les mois qui viennent.
Nous serons alors plus forts pour fixer des priorités d'action, des thèmes de campagne commune pour interpeller ensemble les lieux de pouvoir et de décision qui peuvent faire bouger les choses.
Au delà des constats et de l'identification des difficultés d'accès aux droits, et des bonnes pratiques existantes pour les faire reculer, il est ainsi proposé que dans chaque atelier, on ait en tête la nécessité de rechercher des pistes d'actions à mener ensemble, pour les mois qui viennent.
Pour cela, le site « *accesauxdroits .fr* » qui vient d'être ouvert, constitue un premier outil. Il sera présenté pendant ces deux jours.
Faisons le vivre ensemble pour constituer un réseau, en y apportant informations, témoignages, compte-rendus d'expériences, analyses, études, appels à initiatives….
Demain après-midi, la séance plénière devrait nous permettre de prendre connaissance des propositions émanant des ateliers, puis de décider ensemble la façon dont nous pouvons poursuivre notre réflexion et notre action.

Je vous souhaite deux bonnes journées, fructueuses et conviviales !

Ateliers du vendredi soir

Les ateliers du vendredi soir ont été restitués le samedi matin au cours d'un café mondial.

Le concept est simple : à la fin de chaque atelier les intervenants, en collaboration avec les participants des ateliers, ont inscrit sur une affiche les conclusions principales mises en avant au cours des discussions. Les affiches ont été présentées aux personnes présentes le samedi matin. Toutes avaient à leur disposition des gommettes jaunes et vertes à coller en face des propositions rapportées sur les posters : une gommette verte pour les propositions à privilégier et à mettre en place rapidement, une gommette jaune pour les propositions moins abouties à réfléchir.

Nous reproduisons ici, sans autre commentaire, les résultats de cette consultation.

On y voit clairement :

- Les propositions qui, dans chaque atelier du vendredi, avaient été déclarées particulièrement souhaitables ;
- Les réactions de l'ensemble des participants le samedi à ces propositions de chaque atelier (gommettes).

ACCES AUX DROITS DES JEUNES

- Aller vers plus d'accompagnement de proximité
    - 9 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Revoir les critères d'âge, RSA à 18 ans par exemple
    - 9 gommettes vertes
    - 5 gommettes jaunes
- Contrat d'accueil jeune uniformisé
    - 2 gommettes vertes
- Titre de séjour pérenne, vie privé et familiale. Supprimer les tests osseux
    - 18 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Education aux droits partout. Tous les professionnels de la jeunesse et sur les lieux d'accueil
    - 26 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes
- Articuler centre de santé et CROUS étudiant
    - 2 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Une porte d'entrée unique pour l'information, l'orientation etc.
    - 2 gommettes vertes
    - 7 gommettes jaunes
- Clause d'impact jeunes à tous les échelons territoriaux
    - 3 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune

- Droit à la qualification et à la formation tout au long de la vie, droit au « recommencement »
    - 2 gommettes vertes
    - 7 gommettes jaunes
- S'interroger sur les conditions d'accès aux droits
    - 4 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Etablir des critères d'évaluation par les citoyens
    - 5 gommettes vertes
- Soutenir la représentation des jeunes (CES, forums, INJEP, syndicats…). Des moyens ! (parlement libre des jeunes)
- Participation politique, représentation politique des jeunes par le non cumul des mandats
    - 1 gommette verte
    - 5 gommettes jaunes
- Favoriser la saisine des autorités de justice
    - 3 gommettes jaunes
- Rénover la gouvernance territoriale des politiques jeunesses
    - 3 gommettes jaunes

DROIT AU LOGEMENT

- Diagnostic systématique avant toute transaction immobilière comme plomb ou amiante
    - 5 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Formation obligatoire en matière d'accès aux droits dans les écoles de travail social
    - 11 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes
- Appliquer le plan lancé en matière de domiciliation et l'élargir
    - 3 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes
- Recensement des surfaces vacantes et mobilisation ainsi que transparence
    - 6 gommettes vertes
    - 9 gommettes jaunes
- Moratoire sur les expulsions
    - 8 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes
- Plus de logements sociaux PLAI
    - 10 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Application de la loi SRU et prévention des expulsions
    - 17 gommettes vertes
    - 8 gommettes jaunes
- Application de la loi DALO et respect par l'Etat des décisions de justice
    - 23 gommettes vertes
    - 8 gommettes jaunes

ACCES A LA JUSTICE

- Identification des compétences des associations et organismes, institutions, acteurs de l'accès aux droits :
    - 8 gommettes vertes
- Exiger la trace écrite des refus de droits au guichet.
    - 27 gommettes vertes
    - 8 gommettes jaunes
- Développer la proximité et l'accessibilité.
    - 9 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Attribution automatique de l'aide juridictionnelle avec une vérification minimum des ressources (avis d'imposition ou déclaration sur l'honneur en cas d'absence de domiciliation) sans condition de régularité du séjour.
    - 5 gommettes vertes
    - 11 gommettes jaunes
- Discipliner les administrations par des sanctions dissuasives y compris pénales.
    - 7 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Droit inconditionnel et absolu à la domiciliation.
    - 23 gommettes vertes
    - 6 gommettes jaunes
- Rendre les juridictions sociales accessibles, indépendantes.
    - 6 gommettes vertes
- Caractère suspensif des recours juridictionnels contre l'administration en matière de droits fondamentaux.
    - 7 gommettes vertes
    - 5 gommettes jaunes

- Développer l'information des personnes sur leurs droits (individuelle et collective) : formation aux droits des travailleurs sociaux.
    - 9 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes
- Revoir certaines lois et pratiques administrative afin d'éviter d'avoir recours à la justice.
    - 11 gommettes vertes
- Initiation au droit dès l'école.
    - 15 gommettes vertes
    - 7 gommettes jaunes
- Développer l'action de groupe y compris vis à vis de l'administration.
    - 6 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes

ACCES A L'ALIMENTATION

- La nourriture : un rôle essentiel dans la vie quotidienne :
    - nutrition-biologie mais aussi création de vie sociale
    - un déterminant de la santé publique
    - lien avec les pathologies (obésité-anémie)
    - importance des... culinaires

- L'insécurité alimentaire : une réalité :
    - directe : sous alimentation de nombreuses personnes.
    - indirecte : la variable d'ajustement (avec le chauffage) dans des budgets contraints.
        - 1 gommette verte
        - 3 gommettes jaunes

- Affirmer fortement que l'accès à l'alimentation et à une alimentation de qualité est un droit
        - 15 gommettes vertes
        - 7 gommettes jaunes

- Traiter le non-accès à l'aide alimentaire comme une forme de non-recours (6 millions de personnes) contre laquelle il faut agir.
        - 10 gommettes vertes
        - 4 gommettes jaunes

- Faire de l'aide alimentaire un chemin d'accès à l'alimentation : une porte d'entrée vers l'insertion dans la vie sociale « passer de l'aide alimentaire à l'accompagnement par l'alimentation ». Banques alimentaires.
        - 10 gommettes vertes
        - 7 gommettes jaunes

- Des freins à l'accès à l'alimentation par l'aide alimentaire :
    - 3 gommettes vertes.
  - le sentiment de honte
  - des freins démographiques (l'âge, le handicap, l'habitat à la campagne)
  - des formes inadéquates de distribution
    - 1 gommette verte
  - des bénévoles fatigués
    - 1 gommette verte

- Des blocages :
  - le manque de statistiques nationales sur l'insécurité alimentaire (y compris sur la situation des enfants et des femmes)
    - 1 gommette verte
    - 1 gommette jaune
  - de faible reconnaissance dans les pratiques sociales
    - 2 gommettes vertes
  - les blocages européens

- Et pourtant un secteur très innovant :
  - le développement des épiceries sociales
    - 10 gommettes vertes
    - 9 gommettes jaunes
  - de nouvelles formes d'accompagnement (repas partagés)
    - 1 gommette verte
    - 1 gommette jaune
  - le retour du jardinage collectif.
    - 8 gommettes vertes

        - 1 gommette jaune
    - les ateliers cuisine
        - 1 gommette verte
        - 4 gommettes jaunes
    - Cantines scolaires : accès au bio
    - Loi anti-gaspillage
        - 3 gommettes vertes
        - 5 gommettes jeunes
    - Diktat alimentaire et lobbies

- Faire de l'aide alimentaire un instrument d'accompagnement des personnes en difficulté, plus ouvert par la mixité et la diversité des populations, un outil de lutte contre le non-recours à une alimentation de qualité pour tous et toutes.
    - 2 gommettes jaunes

ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION

- Guichet unique (Sécurité sociale comprise à l'échelle du bon territoire (commune...).
    - 21 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Référent unique.
    - 3 gommettes jaunes
- Passerelles vers les entreprises.
    - 5 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Mise en synergie institutionnelle des acteurs.
    - 3 gommettes vertes
    - 9 gommettes jaunes
- Développer la proximité.
    - 5 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Travailler sur l'image du 93.
    - 14 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Formation en fonction des besoins (et non des statuts)
    - 7 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Faire une place aux concernés.
    - 2 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes

- Lutter contre l'illettrisme numérique.
    - 2 gommettes vertes
    - 5 gommettes jaunes
- Simplification/assouplissement des modes de garde d'enfants/mutualisation des Fonds.
    - 1 gommette verte
    - 6 gommettes jaunes
- Dossier de rémunération des stagiaires qui vont en formation doit être réalisé par les missions locales.
    - 5 gommettes vertes
    - 1 gommette verte

ACCES A LA SANTE

Mutualisation sur le territoire

- Répertoire des centres de soin
    - 2 gommettes jaunes
- A moyens constants, partenariat sur les territoires (pas de gommette)
- PASS de ville
    - 8 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes

Évolutions réglementaires

- Fixation du prix des médicaments, contrôle du prix des industries par appareils
    - 8 gommettes vertes
    - 4 gommettes jaunes
- Refus de soins à consolider juridiquement
    - 7 gommettes vertes
    - 6 gommettes jaunes
- Fusion de l'AME dans la CMU
    - 26 gommettes vertes
    - 11 gommettes jaunes
- Création de « nouveaux métiers », reconnaissance des travailleurs pairs, de la médiation
    - 21 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Extension des actions de groupe sur les dysfonctionnements de santé
    - 5 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes

- Strict respect des textes réglementaires (ex : commissions territoriales des usagers)
    - 2 gommettes jaunes
- Accès aux structures de prévention des titulaires de l'AME
    - 3 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes

Évaluation économique

- Évaluation en termes économiques des coûts induits par le non-accès aux soins
    - 7 gommettes vertes
    - 11 gommettes jaunes
- Évaluation des gains de dispositifs de médiation (cf. IGAS)
    - 3 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes

DROIT A LA MOBILITE, LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

- Création d'un guide général des démarches, simple facile, accessible
    - 3 gommettes vertes
    - 11 gommettes jaunes
- Création d'un guichet nique rassemblant tous les partenaires (lien mutualisé pour faire les démarches), MDPH, Conseil général etc., à une échelle locale de proximité.
    - 27 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Développer le réseau des écrivains publics avec déplacement à domicile possible
    - 9 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Mise en place d'un « centre ressource » (plateforme téléphonique, site internet) de toutes les initiatives locales de lutte contre l'isolement
    - 5 gommettes vertes
    - 9 gommettes jaunes
- Voter une loi sur l'accessibilité universelle
    - 1 gommette verte
- Subventionner un abonnement PQR (presse quotidienne régionale) pour mutualiser le lien social (journal passe de main en main, au minimum 5 personnes)
    - 3 gommettes vertes
- Lutter contre la fracture numérique (aide aux démarches)
    - 5 gommettes vertes
    - 6 gommettes jaunes
- Développe les missions des volontaires du service civique (aide à la mobilité, découverte du transport public, récits de vie, ballades urbaines…)
    - 8 gommettes vertes

    - 6 gommettes jaunes

- Stop au PIB ! Développer de nouveaux indicateurs de développement humain

    - 8 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes

- Evolution des SAMU centre 15 vers des numéros de l'urgence médico-psycho-sociale

    - 8 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune

ENFERMEMENT / DETENTION

- Développer le sens de la collectivité et de la citoyenneté en détention
    - 2 gommettes vertes
- Donner la parole aux détenus
    - 2 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Respecter l'intimité des personnes privées de liberté
    - 4 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Accompagner pendant la période de libération et orienter vers les dispositifs de droit commun
    - 8 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Prévoir une période de transition pendant laquelle une personne libérée pourrait accéder à des soins anonymes et gratuits / exemple des CDAG
    - 8 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Anticiper le déplacement des personnes détenues vers un autre établissement : prévenir en amont les familles, les personnes détenues
    - 5 gommettes vertes
- Favoriser l'accès au travail des personnes et respecter le droit du travail
    - 3 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Afficher le règlement intérieur de l'établissement
    - 1 gommette verte
- Adopter une conception plus humaniste du soin dans les lieux d'enfermement
    - 5 gommettes vertes

- Fluidifier les relations entre l'assurance maladie et les hôpitaux
    - 2 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Réduire la durée de rétention administrative
    - 3 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Facilitation par l'ARS de la création par les unités sanitaires/ les SMPR d'une activité de consultation extra-carcérale transitoire non-ségrégative
    - 5 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Revenir au régime antérieur à la loi Besson du 16/06/2011 et faire intervenir le juge judiciaire avant le juge administratif
    - 4 gommettes vertes
- Interdire l'enfermement des enfants et de leurs parents dans les CRA
    - 6 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes
- Supprimer les locaux de rétention administrative
    - 2 gommettes vertes
- Favoriser l'accès à la domiciliation administrative
    - 4 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Droit au secret médical dans les prisons comme à l'extérieur
- généraliser l'accès aux parloirs familiaux et UVF
    - 2 gommettes vertes
    - 1 gommette jaune
- Favoriser les consultations de proximité aussi bien en milieu ouvert que fermé
    - 2 gommettes vertes

DROIT A L' ENVIRONNEMENT

- Mettre en place des défenseurs du droit à l'eau indépendants
    - une gommette verte
- Des défenseurs des droits à l'environnement
    - 18 gommettes vertes
    - 1gommette jaune
- Accès à la formation aux droits, aux devoirs et au respect à l'environnement tout au long de la vie (exemple : à travers le DIF)
    - 2 gommettes vertes
    - 13 gommettes jaunes
- Mettre en place/promouvoir des « mutuelles » de droit
    - 1 gommette verte
    - 2 gommettes jaunes
- Former les travailleurs sociaux aux droits à l'environnement
    - 5 gommettes vertes
    - 11 gommettes jaunes
- Allouer un budget média à la diffusion des droits des citoyens (et non pas des consommateurs) à un environnement sain et à l'accès aux ressources vitales et au service public
    - 3 gommettes vertes
    - 3 gommettes jaunes
- Valoriser la dimension universelle des droits et devoirs à l'environnement
    - 4 gommettes vertes
    - 2 gommettes jaunes

Ateliers du samedi matin

Les ateliers du samedi matin ont été restitués en séance plénière. Un rapporteur a été nommé dans chaque atelier et il a eu la tâche d'en faire ressortir les idées principales en une dizaine de minutes maximum.

Simplifier

Rapporté par Didier MENARD, Président de l'association communautaire Santé Bien-être, Cité des Francs-Moisins (Saint-Denis, 93)

La simplification que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs dizaines d'années commence à prendre forme. Nous avons formulé plusieurs recommandations :
Dans plusieurs institutions s'exprime une volonté à la fois de repérer les trappes à non-recours et de les fermer. Le travail doit être poursuivi dans cette voie.

- Il convient de revendiquer l'application de la loi, notamment lorsqu'elle postule des présomptions de droit. Il a également été proposé d'appliquer la non-suspension de droits lors du changement de situation des personnes.
- Une formation obligatoire aux modalités de la simplification devrait être offerte aux professionnels en relation avec les personnes souhaitant accéder à leurs droits.
- Chaque étudiant doit pouvoir bénéficier d'une couverture médicale efficace et réelle. Actuellement, de trop nombreux étudiants renoncent à se soigner en raison du coût.
- Une carte de résident permanent doit à nouveau être proposée, afin de ne pas morceler la vie des personnes et de complexifier leur accès aux droits.
- Les textes de loi doivent être appliqués de façon uniforme sur le territoire, la République étant une et indivisible.
- Les réseaux de partenariat entre les différentes structures (CAF, Pôle Emploi, etc.) doivent être renforcés. Les associations d'usagers devront également être associées aux démarches entreprises dans le cadre de ces partenariats.
- Certains dans l'atelier ont défendu le principe d'un revenu de base inconditionnel et universel doit être mis en place.

Aller vers

Rapporté par Jean-Claude RICHEZ, Ancien coordinateur de la mission observation/évaluation de l'INJEP (Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire), Sociologue

Alors que nul n'est censé ignorer la loi, l'ignorance de la loi est largement partagée. L'idée défendue par l'atelier d' « aller vers » implique une mobilité s'inscrivant en rupture avec l'enracinement des institutions.

Trois exemples remarquables et portés par des acteurs différents ont été présentés. Le professionnel doit sortir des murs dans lesquels il exerce habituellement, l'établissement hospitalier par exemple, afin de penser autrement son métier. Le public ne doit pas s'adapter aux institutions mais au contraire, ce sont ces dernières qui doivent s'adapter à leur public.

L'importance de la médiation a été soulignée, le médiateur ayant un rôle de reformulation auprès des usagers. Un travail de reconnaissance des professionnels de la médiation doit être engagé, de nombreux médiateurs étant bénévoles ou sous contrat précaire et non renouvelable. Leur précarité occasionne un manque de permanence des interlocuteurs des personnes en demande. Les médiateurs doivent aussi être suffisamment qualifiés pour faire face au renouvellement rapide des situations. Dès lors, une formation permanente et continue s'impose. Les dispositifs de médiation doivent également bénéficier de financements permanents, afin d'accompagner durablement les personnes désirant accéder à leurs droits.

En outre, l'importance de l'évaluation a fait l'objet de nombreuses discussions, même si les participants de l'atelier semblent être parvenus à un consensus. De nombreux dispositifs sont expérimentés en la matière, mais certains d'entre eux ne fonctionnent pas. Il est alors nécessaire de les arrêter. La ré-allocation systématique des économies réalisées grâce à l'arrêt d'un dispositif vers des dispositifs pertinents doit être mise en œuvre. L'évaluation doit être externe, mais impliquer les usagers et être réalisée selon des critères d'utilité sociale.

L'idée fondamentale de l'atelier est que l'institution doit répondre aux demandes des usagers.

Prévenir

Rapporté par Jeanine ROCHEFORT, Déléguée Régionale de Médecins du Monde pour l'Île de France, Médecin au centre de santé de Médecins du Monde de Saint-Denis intervenante

Plusieurs recommandations ont été formulées.

Premièrement, il convient de reconnaître les ressources et les difficultés des usagers, afin de construire des solutions adaptées. Le travail en réseau est par conséquent essentiel, de même que la formation continue des professionnels. Les associations ont d'ailleurs prouvé le bien-fondé de métiers devant désormais être institutionnalisés, tels que les aidants, les médiateurs, etc.

Deuxièmement, l'environnement de l'habitat doit faire l'objet d'une prévention accrue. Le métier de conseiller médical en environnement intérieur n'est par exemple pas encore reconnu, alors que l'habitat a un impact considérable sur la santé.

Troisièmement, il importe de coordonner les professionnels, les associatifs et les personnes, afin de mettre en œuvre les actions de prévention nécessaires. L'accès et le maintien dans le logement adapté à la personne, à ses attentes et son histoire doivent être encouragés, y compris les logements alternatifs comme par exemple les squats.

Quatrièmement, les parcours de santé doivent aussi être coordonnés grâce à un décloisonnement des formations. Une formation particulière a par exemple été évoquée, dispensée par l'organisme Médecins du Monde qui a mis en place l'action « Santé, Précarité et Solidarité » visant à former les travailleurs sociaux, mais aussi des « habitants citoyens usagers ». Un socle commun de connaissances est ainsi élaboré, chacun présentant son expertise en la matière. L'expression « habitant citoyen usager » est d'ailleurs importante, le terme « bénéficiaire » devant être évité.

Cinquièmement, les violences subies par les enfants doivent aussi faire l'objet d'une prévention, de même que la délinquance. En outre, les femmes ne sont pas vulnérables en soi, mais sont vulnérabilisées par la société. Ainsi, elles disposent de ressources, mais sont moins souvent scolarisées que les hommes, n'ont pas de plan de carrière, perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, etc. Il importe de

mesurer la « vulnérabilisation » des femmes.

Sixièmement, il a été demandé que soit inscrite dans la loi l'évaluation systématique de l'impact sur la santé de la mise en œuvre d'un texte réglementaire. De même, une mission parlementaire permanente pourrait permettre de lutter contre les lobbies s'opposant à la prévention, en particulier dans le domaine de la santé.

Enfin, les personnes dés-insérées n'ouvrant plus leur courrier devraient être accompagnées dans le traitement de celui-ci par un travailleur social.

Former, qualifier

Rapporté par David LAUMET, Chercheur à l'ODENORE, Observatoire des non-recours aux droits et services.

Le sujet de la formation semble transversal à l'ensemble des ateliers. La question de la méthodologie de l'intervention sociale a notamment été posée, concernant par exemple la reconnaissance de cultures différentes dans les domaines sanitaires et sociaux. Dans le champ du travail social, il convient de reconnaître les actions des différents corps de métier. L'arrivée de travailleurs-pairs peut parfois bousculer les hiérarchies traditionnelles au sein du travail social.

L'atelier a mis en évidence plusieurs constats, à l'issue desquels des propositions ont été faites.

Il apparaît ainsi que de nombreux travaux existent déjà en matière de formation, mais ont été peu exploités.

Il convient d'intégrer dans les temps de travail des temps de formation obligatoires visant à travailler sur la pluridisciplinarité, à s'interroger sur le sens du travail social et à s'informer sur les démarches mises en œuvre ailleurs en matière de formation.

La recherche participative doit être développée. En effet, les personnes ne doivent pas être considérées seulement comme les objets de la recherche, mais comme les auteurs des enquêtes auxquelles elles participent.

Les métiers de niveau 4 ou 5 doivent être reconnus, d'autant plus qu'il est paradoxal de disposer de savoir-faire sans diplôme.

La formation des médecins est surtout médicale, or la question sociale est essentielle dans le domaine de la médecine. Il convient de permettre à l'université de se réapproprier ses prérogatives en termes de définition des formations.

Les co-formations entre les professionnels, les usagers et les bénévoles doivent être développées.

Compte tenu du fait qu'il existe un Observatoire national démographique des professions de santé visant à établir les besoins de chaque région en matière de santé, un tel observatoire devrait être créé dans le domaine social.

Agir localement

Rapporté par Pierre MAZET, Chercheur à l'ODENORE, Observatoire des non-recours aux droits et services.

Plusieurs convergences fortes se sont exprimées sur deux sujets.

Premièrement, il convient d'effectuer des rappels de la loi, afin qu'elle soit respectée et d'éviter les coûts induits par son irrespect. Certaines communes, via leur CCAS, ne respectent pas les règles de la domiciliation par exemple, induisant un phénomène de report des demandes sur les associations. La domiciliation permettant l'ouverture des droits, les participants à l'atelier ont appelé au respect des règles en la matière. De même, l'obligation de scolarisation doit être respectée, notamment à travers le recensement de tous les enfants scolarisables. Certains de ces sujets pourraient être transmis au Défenseur des droits.

L'ABS (analyse des besoins sociaux) constitue aussi une obligation légale, mais peu de communes disposent des outils nécessaires à sa réalisation.

Deuxièmement, la question de l'évaluation des coûts induits par la non-application de la loi se pose, en particulier dans un contexte où les pouvoirs publics souhaitent réaliser des économies. L'impact sur l'accès aux droits des différentes réformes, en matière de décentralisation par exemple, devra faire l'objet d'une vigilance accrue.

Par ailleurs, il convient de répondre à la demande d'écrivains publics, leur métier devant cependant être redéfini. La mise en place d'un guichet unique est également essentielle, particulièrement dans le cadre du choc de simplification.

Enfin, l'éthique du service public est trop souvent malmenée et doit donc être rappelée.

Décloisonner, accompagner

Rapporté par Julien LEVY, Chercheur à l'ODENORE, Observatoire des non-recours aux droits et services.

L'idée selon laquelle le décloisonnement doit passer par une prise en considération de la parole et de la place de la personne a été particulièrement évoquée. L'autonomie décisionnelle permet l'accompagnement citoyen de la personne.

La question des pratiques a été posée, en particulier dans le domaine sanitaire et social. Les pratiques doivent être co-construites avec la personne concernée. A cette fin, un socle commun de pratiques, en dehors des compétences-métiers, doit être élaboré à destination de l'ensemble des professionnels.

L'intégration de nouveaux métiers, notamment le travailleur-pair, est essentielle, d'autant plus que ces nouveaux professionnels disposent de compétences issues de leur expérience.

Quant au décloisonnement, il consiste en l'adoption de pratiques conformes aux principes de « l'aller vers » et de « l'aller avec » appliqués aux personnes les plus vulnérables et sans-droits. Il sera favorisé par une simplification de la communication *via* l'élimination du jargon essentielle à la co-construction avec les usagers.

De plus, la pluridisciplinarité implique de poser la question du périmètre concerné par le décloisonnement et les compétences à mobiliser. Les partenariats ne doivent pas toujours être formalisés, les partenariats informels pouvant également être utiles. Afin de mettre en œuvre les pratiques et de mobiliser les ressources nécessaires, une formation à la pratique pluridisciplinaire doit être mise en œuvre. La formation-action est particulièrement efficace, puisqu'elle permet d'intégrer les bénévoles, de constituer un réseau en se formant, de créer et de développer des initiatives.

Le décloisonnement doit se jouer au niveau de la gouvernance, mais aussi au niveau local. La recherche de financements à différents niveaux est complexe. Le groupe a tenu à préciser que la pluridisciplinarité ne devait pas forcément prendre la forme d'un guichet unique, celui-ci ne constituant pas une panacée.

Intervention dans le débat d'Abbassia HAKEM, Adjointe au maire de Nantes, en charge de la solidarité et de l'insertion, Vice-Présidente du CCAS

Je salue la prise de conscience dans le domaine de la solidarité et de l'insertion, qui s'est exprimée dans le cadre des ateliers du Forum. Une idée forte a émergé : il convient de vulgariser les actions menées souvent méconnues et peu appréciées à leur juste valeur. Il est regrettable que les citoyens ne soient pas assez informés en la matière, de même que les élus ignorent parfois les actions menées dans le domaine social, alors qu'elles contribuent au maintien du lien social.

La formation-action et les complémentarités en termes de métier sont essentielles. Les métiers du domaine social doivent évoluer et les nouveaux métiers être reconnus à leur juste valeur. Les organismes de formation du travail social doivent s'interroger sur la formation des travailleurs sociaux et sur leur formation continue, le domaine du travail social étant de plus en plus difficile à cerner. L'Union nationale des CCAS, qui mène de nombreuses études, est l'un des leviers actionnables.

Enfin, l'ABS n'est pas réalisée par toutes les communes. La Ville de Nantes l'effectue pourtant chaque année en proposant un focus sur un sujet particulier. La loi devrait être strictement appliquée, la domiciliation constituant la clé d'entrée de l'insertion. Je souhaite que nous puissions poursuivre notre travail ensemble, sous forme de réseaux et sur des problématiques particulières.

Participer

Rapporté par Denis MECHALI, Médecin référent, consultant de la PASS (Permanence d'accès aux soins de santé, Centre hospitalier de Saint-Denis).

Madame Archimbaud est parvenue à organiser cette manifestation suite à la publication de son rapport et malgré de nombreuses contraintes.

L'accessibilité apparaît comme essentielle à la participation, notamment celle des personnes à mobilité réduite.

L'association Romcivic, pour sa part, vise à travailler dans les bidonvilles et les squats et à y mener des projets. Son travail permet d'accompagner les personnes et les familles dans l'accès au droit.

Enfin, la proposition concrète offerte par le service civique permet de sensibiliser directement de jeunes personnes.

Des témoignages très riches ont été exprimés. Avant de s'autoriser à participer à un projet, un long processus complexe doit être initié. Il convient notamment d'être capable de partir de sa propre histoire et de ses souffrances pour pouvoir agir.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la mutuelle pour tous a été évoquée. Elle a été initiée dans plusieurs départements et est en cours d'élargissement.

Un artiste plasticien a également témoigné de son expérience avec des malades d'Alzheimer. La beauté est possible même dans de telles circonstances. Un ouvrage issu de cette expérience sera édité, intitulé « La couleur de l'oubli ». Les personnes en difficulté ou handicapées souhaitent montrer qu'elles ont des choses à dire et à faire-valoir. Toutefois, il est particulièrement difficile de mettre en avant la parole des personnes en difficulté psychique.

Enfin, des questions sur les modalités de mise en œuvre d'une citoyenneté active ont été posées. Lorsqu'il est proposé à des personnes de s'impliquer, le coût humain, temporel et financier induit peut devenir insupportable. Les processus de reconnaissance et de dédommagement sont donc essentiels.

Séance plénière

Débat et conclusion

Débat animé par Guillaume DUVAL, rédacteur en chef d'Alternatives économiques

En présence de :
Aline ARCHIMBAUD, Sénatrice de Seine-Saint-Denis
Patrick BRAOUEZEC, Président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune
Antoine DULIN, Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), rapporteur de l'avis « Droits formels, droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », représentant de Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental, empêché
Pierre TARTAKOWSKY, Président de la Ligue des Droits de l'Homme
Dominique VOYNET, inspectrice générale des Affaires sociales

Table ronde

Guillaume DUVAL

Je remercie Aline Archimbaud d'avoir associé la revue Alternatives économiques à son initiative. Les problématiques évoquées tiennent à cœur des membres de la revue, en particulier dans un contexte politique où la fraude sociale est considérée comme étant à l'origine des malheurs du pays.

Patrick BRAOUEZEC

L'expression « personnes vulnérables et fragiles » me dérange de plus en plus. Je reçois en permanence des personnes identifiées comme telles. Elles vivent certes des situations difficiles, mais me paraissent plutôt solides et robustes. Leur condition est vulnérable et fragile, mais les personnes qui les subissent témoignent chaque jour qu'elles ne le sont pas. Il leur est d'ailleurs souvent demandé bien plus d'efforts qu'à des personnes moins vulnérables et fragiles. Ainsi, il n'est pas demandé aux personnes aisées d'être des acteurs de leur vie quotidienne et de la politique de la

ville. Or, il ne s'agit pas uniquement de sémantique. Il est souhaitable de plutôt parler de personnes dans des situations vulnérables, les personnes n'ayant pas en elles-mêmes des insuffisances qui les rendraient plus sujettes aux difficultés.

En outre, la domiciliation est nécessaire. Dans les collectivités où la démarche n'est pas effectuée, des actions la favorisant doivent être menées. Lors des dernières élections municipales, 52 citoyens Roms se sont inscrits sur les listes électorales. Le candidat menant la liste d'opposition au candidat sortant a alors posé un recours devant le tribunal administratif. Ces personnes vivaient en effet toutes à une seule et même adresse, ce qu'il trouvait étrange. Or, l'adresse correspondait à celle d'un camp de Roms. Le fait d'être domicilié quelque part permet d'exister en tant que citoyen.

La façon dont nous travaillons avec les professionnels et les publics concernés par les questions de droit importe. Des populations vivant dans des conditions précaires sont stigmatisées. La Communauté d'agglomération de Plaine Commune n'a ainsi pas de compétences ayant de lien direct avec l'accès à droit, même si l'espace public fait partie de ses compétences. Ce dernier n'est pas qu'un lieu de passage, mais un lieu de vie et de vivre ensemble. Certains espaces publics fonctionnent bien, d'autres non. Dans certains espaces publics, il n'est pas anodin de ne plus voir aucune femme après 18 heures. Différents phénomènes jouent. Notre Communauté d'agglomération est interpellée sur ces questions. C'est pourquoi elle dispose d'une délégation spécifique sur l'accès aux droits. Toutes les politiques publiques qu'elle mène sont passées au filtre de cette problématique.

Par ailleurs, la construction de la démarche permettant l'accès aux droits consiste à s'appuyer sur l'ensemble des expertises : celles des élus menant une politique locale ou non, celles des techniciens (médecins, ingénieurs, urbanistes, etc.) et celles des universitaires. Les techniciens, le monde universitaire et « les gens » se rapprocheraient alors. Le terme « gens » est appréciable. Les gens sont des citoyens à part entière – même s'ils utilisent mal ou pas du tout leur citoyenneté – qui occupent certaines fonctions : ils sont salariés, chômeurs, usagers des transports en commun, etc. L'expertise des personnes entretenant l'espace public et accompagnant les personnes doit aussi être prise en compte.

Enfin, je co-présidais avec la Ville de Barcelone, au sein de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), une commission consacrée à l'inclusion sociale et à la démocratie participative. Son objectif était de créer des commissions dans

toutes les villes, afin de faire de la démocratie participative une réalité. En outre, la CGLU a élaboré une charte des droits de l'Homme dans la ville, proposant des orientations de politique publique en la matière. Par exemple, quelles que soient ses conditions de vie, tout citoyen a droit à la centralité. Il est en effet fondamental d'avoir accès à toutes les fonctions humaines (la santé, le travail, le logement, etc.) dans un périmètre donné, afin que le droit de chacun à la ville et à la centralité ne soit pas dénié.

Intervention d'Adriane DUBOIS, Collaboratrice parlementaire

Dans le cadre du Forum, un site dédié à l'accès aux droits a été créé. Il constitue l'un des débouchés du Forum ayant vocation à perdurer et à être enrichi. Il comprendra notamment un centre de ressources, sera ouvert aux contributions, à l'annonce des initiatives en cours, aux débats. Voici son adresse : www.accesauxdroits.fr . N'hésitez pas à nous aider à le développer et à le faire vivre !

Dominique VOYNET

Les politiques dédiées aux personnes fragiles et vulnérables sont ambiguës, chacun pouvant être ponctuellement fragile et vulnérable. Elles sont stigmatisantes pour des catégories de population et devraient donc être repensées.

L'idée que la société se transforme par la loi doit être très relativisée. En effet, les lois sont de plus en plus longues et complexes et s'appuient sur des études d'impact hasardeuses. Après être passées par le filtre des décrets et de la mise en œuvre, les politiques s'en trouvent délayées et affaiblies. Les lois votées ne doivent pas être détournées de leur sens et les moyens nécessaires doivent être alloués. Par exemple, la loi sur le handicap a été votée en 2005, alors que le coût et la praticité des mesures prises n'avaient pas été évalués.

Dans le domaine de la petite enfance, les contraintes sont notamment tellement fortes que seules les familles aisées bénéficient des meilleures solutions.

Il convient par ailleurs d'examiner l'existant afin d'innover. La médecine scolaire n'existe ainsi presque plus. Dès lors, les médecins scolaires devraient être redéployés vers la médecine du travail, tandis que l'accompagnement des élèves devrait être effectué par des personnes formées au dialogue avec les adolescents. La norme doit protéger l'usager et libérer l'innovation, non la corseter.

De plus, les politiques publiques doivent être pilotées avec courage. L'accès aux droits en matière de santé doit par exemple être amélioré par la fin de la liberté d'installation des médecins sur le territoire. Par ce biais, les spécialistes seront à nouveau présents dans les quartiers sensibles et les territoires ruraux isolés. Il paraît actuellement normal de nommer des enseignants dans des quartiers en difficulté ; les médecins devraient faire l'objet de la même démarche.

Par ailleurs, un problème d'évaluation qualitative des politiques de prévention se pose.

La réforme territoriale ne devrait quoi qu'il en soit pas éloigner la décision du citoyen. Il aurait par ailleurs été intéressant dans ce forum que des ateliers sur l'accès à la culture, à la citoyenneté et au vote soit prévus. Il faut faire confiance à la créativité des personnes et aux acteurs locaux. Des outils nouveaux permettent de mobiliser le collectif.

Antoine DULIN

Je m'exprime au nom de Jean-Paul Delevoye qui, en tant que médiateur de la république, s'est rendu compte de la difficulté de l'accès aux droits.

Lorsque la Révolution française a aboli les privilèges, la loi était là pour protéger les personnes les plus fragiles. Aujourd'hui, la majorité des citoyens pense que ceux qui ont du temps, de l'argent ou qui sont les plus proches du pouvoir ou des lieux de décision, sont favorisés. Elle éprouve des difficultés à accéder à ses droits et s'interroge en la matière sans trouver de réponse. Certains citoyens lâchent prise ; ainsi, des entrepreneurs laissent mourir leur entreprise ou des gens surendettés n'ouvrent plus leur courrier. Le système les broie.

Nous sommes dans une société qui a dépassé le stade de l'exclusion pour rejoindre le stade de l'expulsion, en témoigne l'échec des politiques d'intégration, d'emploi et d'éducation. Le pacte collectif est également rompu, notamment en termes de solidarité intergénérationnelle. Aujourd'hui, le droit n'est plus l'outil de régulation de la société, en raison de la complexification de la loi, du non-recours aux droits, du tiraillement des fonctionnaires entre l'humanité dont ils voudraient faire preuve et les contraintes budgétaires les enfermant dans le respect des procédures et la perte de crédit des autorités morales.

Lorsque l'on ne croit plus à la force du droit, le risque est de basculer dans le droit à la force. Par conséquent, la politique doit se saisir de la question du non-recours. Il est

d'ailleurs aberrant de le budgétiser dans le projet de loi de finances. L'accès aux droits doit être égal pour tous et favorisé par une éducation au droit dès le plus jeune âge, notamment à travers les mouvements d'éducation populaire. L'écoute et la bientraitance doivent être renforcées. L'accompagnement et le retour vers l'humain sont aussi nécessaires. Jean-Paul Delevoye promeut une égalité des parcours davantage que des chances.

Enfin, le droit doit être adapté à notre société, aux réalités locales, aux évolutions de la société, des modèles familiaux et du travail, ainsi qu'aux âges de la vie. Les jeunes ne sont pas considérés comme des citoyens à part entière, étant majeurs à 18 ans, mais ne disposant qu'à 25 ans d'une majorité sociale. Le droit doit être un outil de régulation et de reconnaissance nouvelle.

Le CESE a mené plusieurs travaux sur l'accès aux droits. Il est un lieu d'apaisement, et permettant de dépasser les clivages. Je propose d'organiser une journée sur le thème des droits sociaux des jeunes dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Pierre TARTAKOWSKY

J'ignore tout des politiques sociales et sanitaires. Cependant, dans une démocratie, les droits sont universels et indivisibles. Plus l'accès aux droits est complexifié et restreint, plus les droits sont délégitimés en cessant d'être universels.

Il importe de rappeler la loi, mais méfions-nous des incantations pédagogiques. Il est plus intéressant d'analyser les raisons pour lesquelles le rapport à la loi est en crise. La norme sociale, acceptée malgré des inégalités et des injustices maîtrisables, ne tient plus. La société se délite. Or, dans un contexte de polarisation des richesses d'un côté et des inégalités de l'autre, il est difficile d'invoquer la loi.

Nous sommes confrontés à un air du temps affirmant que le droit est un luxe auquel tout le monde n'a finalement pas droit. Une machine à exclusion est activée lorsque les droits fondamentaux sont remis en cause. Nous ne parlons pas seulement de l'accès aux droits, mais de l'effectivité de la citoyenneté. Les droits sociaux concernent la santé, la culture, le droit à l'expression, etc. Comment les professionnels cloisonnés et fragmentés peuvent-ils faire face à la fragmentation sociale ?

Notre société compte des dynamiques vertueuses d'innovation et de protection d'acquis, mais parallèlement d'autres dynamiques poussent à la fragmentation

sociale et alimentent des privilèges sociaux. Nous glissons vers un paradigme aristocratique. L'issue ne sera pas technique, mais politique. Un horizon d'attente et de solidarité doit être reconstruit. C'est la question centrale à laquelle nous devrons répondre au cours des décennies à venir.

Nous sommes par ailleurs plongés dans des logiques non de solidarité, mais de gestion, voire haineuses. Le succès de l'extrême-droite trouve son origine dans une grande peur sociale. La société va mal et bien simultanément. Ainsi, si l'appareil éducatif ne fabrique pas que des exclus, il est encore scandaleux d'exclure autant de personnes du monde du travail ; enfin, les acquis sociaux sont largement dus à la mobilisation de la société civile ayant trouvé le moyen de parler d'une seule voix. Nos mobilisations peuvent dès lors contribuer à reconstruire un horizon politique démocratique et solidaire, allant à l'encontre des logiques comptables. Sans solidarité, la démocratie ne peut tenir.

Le meilleur langage pluridisciplinaire est celui de la citoyenneté. Tout ce travail passe par un gigantesque chantier de requalification du travail, y compris des formations initiales et continues, et, partant, des personnes. Le défi posé consiste à mettre le savoir et l'action politique au service de la résolution des contradictions sociales dans lesquelles nous nous débattons aujourd'hui.

Echanges avec la salle

De la salle

Le Forum ne compte pas de représentants des ARS (Agence Régionale de Santé)

Aline ARCHIMBAUD

Si, une représentante de l'ARS Ile de France est présente dans la salle, ainsi d'ailleurs que des responsables d'autres institutions comme les CPAM (directeurs et cadres). Nous les en remercions. Leur présence est précieuse la concrétisation de nos objectifs.

De la salle

La sémantique importe. La généralisation dans l'opinion de certaines erreurs sémantiques peut en effet être un redoutable frein dans l'accès au droit. Il ne s'agit pas de créer de néologismes n'apportant rien de nouveau. Des formules insuffisamment étayées peuvent faire du tort à l'accès aux droits.
En outre, les travailleurs sociaux attendent parfois que certaines personnes demandent de l'aide ou des soins, alors que leur problème est qu'elles en sont incapables. C'est ce que Freud appelait l'ironique abandon.
Enfin, le terme d'accompagnement est privilégié à celui de guidance, alors que la guidance consiste à montrer le chemin à emprunter.

De la salle

La question de la démocratie participative se pose aussi dans le domaine de la formation. Des appels à projet sont lancés, afin de trouver des opérateurs pour mettre en œuvre les priorités définies par les pouvoirs publics. Les associations deviennent alors des pions. La réponse aux appels à projet est chronophage et empêche les associations de se consacrer à d'autres activités.

De la salle

Le système n'a pas pu s'adapter aux mutations sociales et sociétales. Ainsi, au-delà de la question de la liberté d'installation des médecins, celle du manque de médecins se pose.

De la salle

L'accès aux droits de nos concitoyens roumains et bulgares roms a fait l'objet d'un guide que je vous invite à consulter.

Didier MENARD, Président de l'association communautaire Santé Bien-être, Cité des Francs-Moisins (Saint-Denis, 93)

Il convient de remercier les personnes nous sollicitant pour ce qu'elles nous apportent. Leur courage, leur dignité, leur sincérité et leur humour m'ont donné de la force et m'ont aidé à ne pas abandonner.

Nous sommes des professionnels et des bénévoles avertis, mais nous ne pouvons plus agir seuls. Nous devons construire la transversalité que nous réclamons aux institutions. La guidance doit être organisée. A l'inverse du système maltraitant les personnes que nous guidons, nous sommes empathiques et bienveillants ; ces valeurs doivent être considérées comme normales et portées comme telles.

Nous devons nous nourrir de notre indignation et en être fiers. Des personnes au sein des institutions essaient de changer les choses. Il faut les défendre lorsqu'elles font l'objet de répression. Nous constituons une force collective, une dynamique née au cours du Forum qu'il convient de faire vivre.

Si nous ne sommes pas des militants professionnels, je souhaite que nous soyons des professionnels militants.

Philippe WARIN, Co-fondateur de l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services), Directeur de recherche au CNRS.

Le Forum est destiné à offrir des pistes d'action. Je retiens celle consistant à actionner la recherche sur et pour l'accès aux droits. Pour éviter qu'il ne s'agisse d'un vœu pieu, nous devons clarifier les formations, notamment celles portant sur la recherche interventionnelle. Néanmoins, je crains que de nombreux sites universitaires n'aient pas le niveau adéquat. Il convient de savoir mobiliser les moyens techniques. Je doute cependant que l'Agence nationale de la recherche mobilise des fonds pour valoriser l'accès aux droits.

Par ailleurs, le non-recours aux droits, vu comme un moyen pour les finances publiques de faire des économies, s'inscrit dans une vision court-termiste. Les coûts sociaux directs et indirects du non-recours doivent être évalués.

Patrick BRAOUEZEC

La question de la sémantique et l'intégration d'un ensemble d'expressions libérales ne doivent pas être négligées. Nous avons admis que nous n'avions plus d'argent, alors qu'il y en a. Dans un contexte économique difficile, il est inadmissible que des actionnaires réclament une rentabilité à deux chiffres de leur capital.

J'ai occupé des fonctions électives, non pas pour fréquenter certains hommes ou femmes politiques, mais « les gens », qui sont extraordinaires. Et la reconnaissance des métiers et du travail des personnes doit être promue.

En outre, il n'y a plus de parole d'Etat. Je réclame encore de l'Etat qu'il agisse, même si les solutions doivent peut-être être cherchées ailleurs.

En revanche, je suis réservé quant à l'effectivité des conseils de quartier, les participants devenant des citoyens professionnalisés. La Ville de Saint-Denis a mis en place des Démarches quartier, non rigides et institutionnalisées, auxquelles peuvent participer les citoyens quand ils le souhaitent. Les démarches de démocratie participative ne servent pas à se replier sur soi, mais à partager, à vivre ensemble et à mettre en commun.

Dominique VOYNET

J'ignore si mon successeur à la mairie de Montreuil poursuivra ma politique consacrée aux Roms. Pour ma part, je préfère au terme «les gens » le terme de « personnes », qui se décline au singulier comme au pluriel.

Un conseil de quartier formalisé peut être colonisé par les représentants politiques et syndicaux. Toutefois, il peut aussi être un outil démocratique imparfait et évolutif, tant qu'il a du grain à moudre et mène à bien des projets. Les dispositifs ne fonctionnent pas toujours comme nous le souhaitons, mais ils ont le mérite d'exister.

Quoi qu'il en soit, je ne supporte plus la tentation de désigner les personnes par leur statut au regard de leur fonction ou de leur statut de bénéficiaire d'un dispositif. Les personnes usagères de contrats particuliers doivent être reconnues pour ce qu'elles font.

Antoine DULIN

De nombreuses collectivités locales associent les jeunes à leur gouvernance. Comment les institutions peuvent-elles associer les usagers au service qu'elles leur rendent ?

Pierre TARTAKOWSKY

La démocratie non participative est-elle encore de la démocratie ? La démocratie n'est pas une vertu en soi. Elle est un *modus operandi* permettant le vivre-ensemble et la réduction de la violence sociale. Nous ne demandons pas à avoir le dernier mot, mais de pouvoir nous exprimer. La légitimité des associations se construit par l'expertise et le travail qu'elles mènent sur le terrain.

Le monde associatif est initialement militant et bénévole, et doit le rester. Or, l'essentiel des troupes associatives n'est plus bénévole, même si leurs projets sont généreux. Continuons dans la voie de la mise en commun en faveur de l'intérêt général, qui doit rester au cœur des démarches.

Conclusions par Aline Archimbaud, Sénatrice de Seine-Saint-Denis

Ce premier forum pour l'accès aux droits est un succès : plus de 400 participants, et des échos intéressants dans la presse (Alternatives Economiques, Libération, Liaisons Sociales, Le Parisien, Politis, quelques radios...).

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa préparation et à la qualité de son déroulement: nos partenaires (Université de paris 8 - Saint Denis, Odenore, Alternatives économiques), les intervenants et les animateurs des deux vagues d'ateliers, les personnalités présentes à la plénière, et bien sûr tous les participants.

Pendant ces deux jours, nous avons pu faire connaissance, nous avons appris à nous connaître, nous avons beaucoup échangé. Venus d'horizons très variés mais traditionnellement cloisonnés (personnes en difficulté pour faire aboutir leurs droits, médecins, travailleurs sociaux, militants et responsables associatifs, élus et cadres de collectivités territoriales, responsables d'équipes de CPAM, d'ARS, experts, étudiants...) nous avons travaillé ensemble : cette diversité est une richesse !

Nous avons commencé à cerner les droits dont l'application pose problème.

Nous avons mutualisé de très nombreuses pratiques innovantes, émergentes, transversales.

La notion de « coresponsabilité » est apparue importante dans notre démarche : il s'agit de comprendre la logique de l'autre, du partenaire. Plutôt que de nous opposer les uns aux autres, faire converger et articuler les efforts engagés par les uns dans les administrations, par les autres dans un secteur professionnel, ou un réseau associatif, chacun-e se demandant ce qu'il peut faire, là où il est, pour faire reculer le non recours aux droits. De nombreuses propositions ont été faites dans les ateliers, et en plénière. Nous espérons pouvoir les synthétiser et les présenter d'ici une semaine.

Mais plus généralement, il paraît possible après cette rencontre de nous fixer 5 objectifs.

1-Continuer la dynamique par la mise en place d'un dispositif souple de coordination entre les initiateurs de ce forum, et tous ceux qui voudront les rejoindre. Le site que nous venons de créer (« accesauxdroits.fr ») est un premier moyen pour maintenir ce lien. Nous lançons un appel pour faire vivre ce site : envoyez nous vos contributions, réactions, compte-rendus de pratiques et actions, ainsi que les annonces des initiatives auxquelles vous participez !

2-Effectuer, chacun où il est, une activité de veille vigilante, afin de faire circuler les informations pour que nous puissions intervenir sur des éléments décisifs. Cela concerne un certain nombre de débats au parlement (PLFSS, Projets de loi de finances, projet de loi de santé, réforme territoriale, simplification, etc.). Créer des réseaux mobilisés pour améliorer l'accès aux droits parmi les parlementaires, parmi les grandes associations d'élus territoriaux, auprès des grands réseaux associatifs.

3-Tenir en 2014-2015 un maximum de forums locaux, dans des départements ou sur des territoires précis, rassemblant la même diversité de partenaires. Je suis disponible pour venir y participer, et je pense que d'autres membres du comité de pilotage aussi.

4-Réfléchir à la rédaction d'un Manifeste national (et peut-être d'un ouvrage collectif) » pour l'accès aux droits ».

5-Engager ensemble, dans une logique d'alliance citoyenne, de coalition, une campagne d'interpellation et de harcèlement citoyen sur tel ou tel point de nos propositions.

Merci à tous !

CONTRIBUTIONS

Nous publions en annexe les contributions écrites qui nous ont été communiquées pendant ou après le forum

Nadia Azaikou, Membre de *l'Association Cités Relais.*

Intervention dans l'atelier « Accès aux droits des jeunes »

L'association Cités Relais est née le 04 avril 2013 à Carvin (Pas-de-Calais). Son principal champ d'action est la médiation sociale avec des permanences d'accueil écoute, de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'animation de quartier.

Les constats

Parmi les différentes problématiques rencontrées lors de l'accueil de notre jeune public, arrive en premier lieu la méconnaissance du système institutionnel.

En effet, les jeunes ne disposent d'aucun repère, voire d'aucune connaissance des structures auxquelles ils pourraient s'adresser.

Vient ensuite la complexité administrative. Pour les quelques téméraires qui osent franchir le cap du « labyrinthe » institutionnel, ils se retrouvent vite découragés face aux montagnes de documents à remplir ou à fournir. Sans oublier les organismes qui se renvoient « la balle » parce que le travail qui leur est demandé n'est pas de leur ressort et qu'il faudrait plutôt s'adresser à tel ou tel autre plus à même de répondre à la demande.

Le découragement s'invite donc au programme puisque le jeune ne sait plus à qui s'adresser et à qui faire confiance.

Reste un dernier recours : le 39 49 du Pôle Emploi avec au bout du fil des télé-conseillers ne maîtrisant pas eux-mêmes les multiples acteurs et institutions de l'insertion professionnelle.

Nul grief n'est donc tenu à ces jeunes s'ils se sentent démotivés et complètement perdus.

Quelles propositions ?

- Instaurer dès le collège une initiation aux acteurs et institutions.
- Sensibiliser les élèves à l'importance de l'engagement par des actions citoyennes.

- Former les travailleurs sociaux régulièrement afin qu'ils soient à jour sur la connaissance des différents dispositifs.

- Créer un « portail unique » d'écoute et d'accompagnement des jeunes où les différents acteurs de l'intervention sociale y seraient représentés (PLIE, Mission Locale, Pôle-Emploi, CPAM, MDPH, Conseil Général, Conseil Régional…).

- Prendre en charge les « jeunes » dans la globalité et ne pas s'arrêter qu'au seul problème évoqué en entretien. Prendre en compte que les personnes en situation de précarité n'osent pas exprimer toutes leurs difficultés (logement, santé, financier…).

Denis Méchali, Médecin référent, consultant de la PASS/Permanences d'accès aux soins de santé - Centre hospitalier de Saint-Denis

Suite à son intervention dans l'atelier « Droit à la santé »

La sénatrice du 93, Aline Archimbaud (groupe : « Europe écologie les verts »), a rédigé, à partir de la rencontre de très nombreux professionnels et bénévoles, (parmi lesquels le collectif PASS), un rapport « officiel », dont le but était de faire des propositions concrètes pour diminuer les inégalités de santé, les non accès ou retours aux droits, notamment à la santé, mais aussi à d'autres droits, au logement, à l'éducation, etc… Ce rapport se voulait pragmatique, tout en étant très ambitieux, puisqu'il parlait - sur la page de garde même du rapport - d'un « choc de simplification » et encore plus ambitieux (ou utopique ?), d'un « choc de solidarité ».

La sénatrice comptait utiliser son mandat politique pour obtenir des mises en œuvre « substantielles » des « 40 propositions » concrètes de ce rapport, auprès du gouvernement de la période (JM Ayrault et Marisol Touraine).

Les retombées concrètes ayant été finalement limitées, la sénatrice n'a pas voulu en rester là, n'a pas voulue s'avouer battue !

Le projet actuel a été de réunir un nouveau « forum », pour retravailler ces questions, en se concentrant sur la situation et les réalisations dans le département « emblématique » du 93, dans un premier temps au moins, et, à l'issue du forum, constituer un groupe, un réseau, qui puisse :

- Faire remonter de nombreux exemples concrets de mises en œuvre efficaces, solidaires, réduisant les inégalités,

- Se constituer un peu en « lobby vertueux », en force de pression pour accentuer ces objectifs de réduction « vraie » des inégalités d'accès aux droits, via des modalités « réalistes et « modernes », de type « démocratie sanitaire », d'écoute et implication directe des citoyens les plus modestes et vulnérables.

Et, pour rendre possible cette écoute, développer la place un peu « centrale », là où se prennent les décisions et se font les mises en action, utiliser des représentants, des associations locales. Tenir compte du lien de ces « représentants de terrain », personnes directement concernées, avec des associations plus puissantes ou reconnues, acceptant de jouer le rôle de liens médiateurs (Par exemple : ATD Quart Monde, Médecins du Monde, ou L'APF, l'Association des paralysés de France...

Mais, dans ces cas, en espérant, ou en surveillant, le soutien vrai, qui ne signifie pas « récupération » pour d'autres objectifs, affadissement ou « trahison »… La vigilance reposant sur ce constat : Tout représentant, toute association qui se pérennise ou

grandit, à tendance à s'institutionnaliser, à « rouler pour son propre compte », individuel ou de vie interne, et donc à « trahir » les objectifs généreux de départ.

Complexité supplémentaire ! Dont on a, au fil du temps, divers exemples et illustrations…

Tout en soulignant (aussi !) la complexité de ses signifiants, le mot « médiateur », « médiations » a été un des mots clefs de ces deux jours ! La richesse des savoirs entrelacés : savoirs profanes, savoirs experts a été également illustré de multiples côtés et par de multiples exemples concrets…

Une bonne organisation, et des soutiens logistiques comme ceux de l'Université Paris 13, Saint Denis, ont permis de réunir près de 400 personnes vendredi soir et samedi toute la journée (9h/17h). La modalité a été celle d'échanges collectifs à l'arrivée le vendredi, puis de 7 ateliers simultanés (10 à 21h), suivi d'un buffet (abondant). Rendu collectif le samedi matin tôt, (dans le hall, autour du café et des croissants !), puis 7 autres ateliers simultanés, avant un autre buffet, tout aussi abondant, et plutôt propice aux bavardages et échanges ! Enfin le samedi après-midi rendu de ces ateliers, et discussion collective, en table ronde avec deux invités supplémentaires, élus ou anciens élus : Patrick Braouezec et Dominique Voynet.

Evidemment, les rendus d'ateliers, assez courts, ne donnent qu'un reflet de la richesse des témoignages et des échanges internes, et ma propre écoute a été « intense » dans les 2 ateliers auxquels j'ai participé, et très superficielle pour ces rendus des autres ateliers !

Malgré tout, la fin de la journée, la présentation d'un nouveau site ouvert le jour même : accesauxdroits.fr confirme la volonté affichée du « groupe » qui a donc fait un peu connaissance, peut se reconnaitre, et faire avancer quelques points aux moins des objectifs ambitieux, dont « l'état d'esprit » solidaire et pragmatique.

J'ai participé à l'atelier « Droit à la santé », dont j'ai retenu ceci. Deux expériences concrètes ont été présentées, celle du quartier « Francs Moisins » à Saint Denis, où l'alchimie entre un médecin généraliste du quartier près de 30 ans, Didier Ménard, et l'implication de femmes médiatrices, au contact des personnes vulnérables, et elle-même « formées » donc au contact de divers professionnels sanitaires et sociaux a produit « en 22 ans », des résultats impressionnants en terme d'efficacité, toujours en cours, corrigeant, en particulier, le sentiment d'humiliation et de marginalisation des habitants et habitantes, avec les limites liées à l'ampleur des problèmes, les inégalités et exclusions multiples, le chômage massif, vécus par les personnes concernées. Travailler sur le sentiment de mal être, et pas ou pas seulement ce qui préoccupe pour vous « ceux d'en haut » fait partie de ces « secrets » aussi essentiels que volontiers « invisibles » ou négligés !

Une autre expérience concrète de lien entre professionnels et une caisse d'assurance maladie a montré la possibilité de liens techniques, mais aussi restant « humains », inter individuels, dans le Gard. L'expérience portée par Philippe Warin et l'Odenore (Observatoire du non recours aux droits) montrait tout à la fois un «c'est possible » mais aussi la nécessité de « contextualiser », y compris géographiquement ! Le responsable de la caisse du Gard, confronté à des commentaires sur « l'inhumanité », l'accueil « dissuasif » observé dans le 93, a souligné que sa réaction n'était pas « corporatiste » s'il faisait remarquer que des besoins « monstrueux », en expansion constante, comme ceux en Seine Saint Denis, transformait en « boucs émissaires » des agents faisant ce qu'ils pouvaient, mais incapables de répondre sans dysfonctionner à une demande trop forte.

Les besoins, dans le Gard, semblent rester « à taille humaine », ce qui permet des mises en œuvre expérimentales ou innovantes de façon plus clairement possibles et efficaces… « Politiser » de façon trop directe, et tout faire peser sur « les lobbys financiers » et notre société capitaliste scandaleusement axée sur le profit, ne donnait pas non plus une réponse complète crédible…. Transformer les agents de l'état en boucs émissaires d'une situation qui les dépasse déclenche un autre cercle vicieux négatif… Cela faisait écho pour moi à des problématiques identiques dans d'autres lieux, comme ces services pour personnes âgées, ou des aides-soignantes sont à la fois maltraitantes et maltraitées, si on les laisse en charge d'un nombre excessif et « déraisonnable » de personnes dépendantes…. L'atelier amènera aux mêmes réflexions aussi pour des assistantes sociales hospitalières, confrontées à des situations très lourdes, mais parfois dépourvues des outils adéquats (mais ni de la motivation, ni de la compétence) pour y répondre… La « pensée binaire » est tout à la fois tentante, pour faire face à des situations complexes, et orienter la lutte à mener, et négative dans la durée, car les contradictions et les effets pervers apparaissent inévitablement, divisent et affaiblissent…

C'est ma conclusion personnelle ! L'atelier n'a eu ni le temps, ni sans doute l'envie, d'aller jusque-là, et s'est conté d'offrir les témoignages contrastés et les échanges parfois vifs et passionnés !

Un chef de service des urgences de Bichat « s'exprimant plus en « soignant » que dans sa fonction actuelle « d'urgentiste », a illustré le fait que les hôpitaux, mais aussi d'autres systèmes de soin, s'étaient développés avec des logiques si complexes que ces institutions, et ces acteurs, (lui-même inclus), étaient inévitablement loin des besoins de « tout un chacun » (sauf les privilégiés et débrouillards) et étaient devenues globalement maltraitantes…

« Nous sommes maltraitants au quotidien » a t'il dit avec conviction !

On a vu ensuite le clivage entre des « pragmatiques », proposant des actions pour limiter les choses, mais en prenant acte des évolutions lourdes des 30 dernières années, et des « militants investis », rappelant les valeurs d'accueil et de générosité

posées au sortir de la guerre de 39/45, avec des mises en œuvre par l'Etat jusqu'aux années 1970… Contester la dérive ultra libérale, favorisant la finance et la rentabilité, ou « faire avec » n'est pas un débat purement théorique, loin de là !

Car, le constat une fois fait, que fait-on ?!... Réponses diverses, même si on peut les regrouper en deux grands groupes, ce que je fais ici…

- Les «pragmatiques » peuvent montrer les « marges de manœuvre », constatées à partir de mises en œuvre « observables », éviter le côté décourageant « d'exigences » répétées mais restant incantatoires, et enfin l'appel à une « solidarité » qui ne « condamne » pas les « politiques », globalement accusés d'être « complices » de politiques inacceptables.

- Les pragmatiques trop compréhensifs ou accommodants, à l'inverse, « révulsent » les militants convaincus, dont les actions, souvent efficaces, se conjuguent avec un sentiment de révolte, et la volonté farouche de combattre une réalité actuelle, dénoncée comme une dérive… « C'était mieux il y a 30 ans, pourquoi ne pas y revenir ? » pourrait être une façon de le résumer…

Ce débat, non tranché, court au long des deux journées, et jusqu'à la conclusion….. Par exemple, Dominique Voynet « en retrait de la politique active » en ce moment, insistera sur la responsabilité collective de « voter des Lois généreuses, sans être certain de la possible mise en application », et de mettre les élus de terrain devant des choses infaisables et les citoyens en colère ou en révolte, puisque ce qui est annoncé n'est pas fait… Mais c'était infaisable au départ, faute d'avoir été posé de façon plus modeste ou réaliste. Elle dit, que, droite et gauche réunis, les élus de la République n'ont sans doute pas assez évité cet écueil depuis 30 ans…

La complexité, ou l'intolérable, le « presque impensable », de devoir « arbitrer » entre des éléments techniques et financiers, et de la souffrance humaine a été illustrée, au sein de l'atelier du samedi que j'animais, dénommé « Participer » par le témoignage de la personne de l'APF, Association des paralysés de France, elle-même personne handicapée en fauteuil roulant… Une Loi prévoyant, en 2005, une « accessibilité universelle », avant 2017, a été votée… En 2013, le gouvernement (de gauche), constatant freins et retards multiples fait machine arrière… Les associations sont scandalisées, et la personne concernée dira : « On devrait bander les yeux, ou faire circuler en fauteuil dans la ville, quelques jours, ces élus qui se comportent ainsi, ils comprendraient différemment les choses »…

ATD Quart Monde, via le témoignage d'une « habitante de terrain », en binome avec une « sachante », militante de longue date, a pu amener un double témoignage impressionnant.. Le temps nécessaire pour « étayer » des personnes

vulnérables, leur redonner confiance en elles, dépasser le sentiment intime d'indignité, pour ensuite acquérir les mots et les concepts qui permettent de témoigner pour soi, s'autoriser à le faire, puis de se décentrer un peu pour témoigner pour d'autres…Mais, au fil du temps, cette méthode dégage des priorités, parfois insolites (de l'extérieur) comme les moyens d'un enterrement digne pour les plus pauvres, ou des actions très concrètes et mises en œuvre, comme une mutuelle de santé, aux prestations répondant vraiment aux besoins essentiels des personnes vulnérables, et à cout accessible ou aidé… « Savoir aller des plus exclus à l'ensemble des citoyens »… « Ma militance m'enrichit »… « La démocratie ? Ah oui, c'est une idée, on devrait essayer un jour, pour voir ! » (phrase que je prenais pour une « blague », mais que le très sérieux président de la ligue des droits de l'homme, présent dans la salle, m' a dit avoir en réalité prononcée par Ghandi !)… On a entendu des petites pépites de jolies phrases ou citations !

Il y aura aussi le témoignage d'un représentant associatif lui-même handicapé psychique, qui illustrera deux choses vraies, mais dont la conciliation semble « impossible », sauf à passer par des visions « dialogiques », non binaires.. : Les personnes handicapées psychiques ont des choses pertinentes, « sensées » à dire concernant leur propre soin, leurs vrais besoins, mais souvent les institutions et professionnels « disqualifient » leur parole, et –au mieux – soutiennent la parole de « représentants acceptables » – comme les familles et aidants…

Mais, en même temps, la grande difficulté de porter sa propre souffrance, de faire son propre cheminement, et de se décentrer un peu, se décaler, pour être « représentant », donc témoigner de besoins et souffrances plus larges, du groupe concerné, a été posée. Elle était d'ailleurs illustrée par la souffrance personnelle un peu débordante de ce représentant associatif lui-même…

La contradiction, aussi, entre le temps demandé à ces représentants associatifs, l'expertise qu'il faut acquérir et accentuer en permanence, et la non rétribution, même limitée aux remboursements des frais engagés ou des manques à gagner a également été posée.

La possibilité de faire des choses profondément utiles et concrètes, en lien, a été illustrée par le témoignage d'une association nommée « Rom civic ». L'objet, dans Paris intramuros, est de réunir des jeunes volontaires, dans le cadre de leur « service civique », quelques formateurs, et des personnes vivant en « bidonvilles », habitat ultra précaire, « souvent Roms, mais pas que »… Une jeune fille Rom témoignait de l'efficacité du « faire avec » pour un retour à la scolarisation des enfants, l'avancée de projets de logement un peu sédentarisés, d'accès à un emploi pour elle…. Les limites de réalité, aussi et tout autant, en disant que les politiques d'expulsion venaient – parfois - casser des projets en cours de mise en œuvre, dé scolariser de nouveau des enfants, qui se construisaient ou reconstruisaient par le projet partenarial… Néanmoins ce projet semble être un support efficace pour « donner envie » à des jeunes toujours plus nombreux de s'investir dans le « service civique », ce qui est évidemment encourageant et réussite en soi !

La possibilité et l'importance extrême de la beauté, de l'Art, de la Vie, même en situation de très grande fragilité, vue de l'extérieur, y compris parfois de famille aimantes a été illustrée par le témoignage d'un artiste plasticien, François Arnold, présent à l'atelier, racontant brièvement un travail de plusieurs années dans un hôpital pour personnes âgées, « au fin fond de l'Essonne », et ou l'écoute vraie, la mobilisation des affects des personnes, de souvenirs anciens et heureux, amoureux ou autres, amenaient des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer parfois très évoluées, à produire de la beauté, de façon indiscutable, ou en tout cas reconnue par la publication d'un livre « Les couleurs de l'oubli », dont le succès a amené à une réédition récente.

Contraste encore !

« Choc de simplification », « choc de solidarité » ? Ces ambitions réitérées de la sénatrice Aline Archimbaud vont-elle avancer davantage, ou rester « un rapport de plus », oublié ensuite dans un tiroir ?

Ma réponse personnelle est évidemment contenue dans la façon subjective, délibérément partielle et partiale, de ce petit compte rendu ! = « Les deux, mon capitaine » !!

Un foisonnement d'initiatives concrètes montrent que « la démocratie sanitaire », la place du « citoyen » (par ailleurs « usager de soin », ou « personne malade », ou « personne vulnérable ») que cette participation en lien avec divers « sachants », ou responsables institutionnels, ou attributeurs de soutiens financiers, etc.… que cela est tout à fait possible ! C'est même en cours, via de très multiples initiatives.… La complexité des choses, et le fait que les personnes vulnérables n'ont pas, au départ, les mots (Français) ou les codes nécessaires, ont donc fait souligner, également, tout au long des deux jours, la nécessité, même en période de crise financière, de disposer d'interprètes et de médiateurs.… Bataille essentielle à mener, prioritaire par rapport à d'autres besoins plus « classiques »…

Il a été martelé que ces métiers nouveaux n'étaient pas « du luxe », inaccessible en période de crise et récession budgétaire, mais des éléments clefs de reconstitution d'un lien social fragilisé, voire rompu, ici et là, par la collusion des fragilités et des égoïsmes corporatistes…

Retisser un peu de fraternité, un peu de solidarité, un peu de lien social, dans une société marquée par les égoïsmes et les peurs, diverses : Pas du luxe, mais ambition forte… Ambition ou utopie ?

L'avenir le dira…

…à Edgar Morin

Didier Ménard, Président de l'Association Communautaire Santé Bien-être cité des Francs-Moisins

Contribution suite à son intervention dans l'atelier « droit à la santé »

Le renoncement aux soins indique que notre démocratie est malade. Pourtant les lois existent pour permettre à tous nos concitoyens de faire valoir leurs droits constitutionnels. Soumises à l'épreuve des réglementations administratives, soumises aux idées qu'un droit est une faveur qu'il faut mériter, soumises à la précarité et la vulnérabilité des populations fragiles, ces Lois de la République n'empêchent plus le délitement du lien social, ne protègent plus contre l'exclusion sociale.

Face à ce constat, des associations, des professionnels, des institutions, des parlementaires, qui œuvrent chaque jour pour faire reculer l'injustice sociale, ont décidé dans le cadre du forum des 10 et 11 octobre 2014 à l' Université de Saint Denis, d'appeler à l'élaboration d'un travail collectif interdisciplinaire du médical, de la justice, du social, du culturel, …pour déconstruire les obstacles qui s'érigent sur la route des droits afin que les loi qui protègent s'appliquent . Chacun doit être lanceurs d'alertes, chacun a le pouvoir d'agir, pour que tous nous soyons des défenseurs des droits sociaux.

L'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens mérite cet engagement que nous prenons parce que nous sommes convaincus que les Lois qui protègent les plus faibles bénéficient à tous.

Naima Belabbas, Directrice de Compétences Emploi

Suite à son intervention dans l'atelier « Droit à l'emploi et à la formation »

Voici les propositions qui émergent de l'atelier accès droits à Emploi / Formation :

- Favoriser l'émergence de guichet unique permettant de réunir l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'intermédiation à l'emploi pour permettre aux usagers un accès facilité à l'offre de services proposée.

- Favoriser la mise en place de dispositifs proposant un référent unique qui, par une approche globale des problématiques de la personne, l'accompagne dans son parcours d'insertion socio-professionnelle. Cet accompagnement renforcé doit s'élaborer dans la durée et doit s'appuyer sur une relation de confiance entre l'usager et le professionnel.

- Permettre un meilleur travail en synergie des acteurs et une mutualisation des moyens. Favoriser la concertation et la complémentarité des interventions pour proposer aux personnes qui rencontrent le plus de difficulté une offre de service adaptée.

- Illettrisme numérique : Prendre en compte les difficultés d'accès aux nouvelles technologies des personnes , particulièrement celles rencontrant des problèmes linguistiques ou de savoirs de base, et faciliter leur accès aux droits en mettant en place des actions d'accompagnement renforcé.

- Développer les modes de garde d'enfants, véritable frein pour l'accès à l'emploi et à la formation.

- Maintenir des outils de proximité pour permettre une accessibilité et par conséquent une adhésion des personnes les plus fragilisées aux démarches d'insertion professionnelle

- Mettre en place les stratégies liées à l'emploi et à la formation à l'échelle d'un territoire – intercommunal – bassin d'emploi pour apporter des réponses qui répondent aux besoins des publics au regard de la réalité économique du territoire. Travailler dans une logique de réseau avec l'ensemble des acteurs sociaux et économiques du territoire.

- Simplifier les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation, trop complexe aujourd'hui et source de découragement pour les publics les plus vulnérables : la question du non recours à l'offre existante renvoie à la difficulté pour ces personnes à connaitre et comprendre l'offre (trop dense, trop compliqué), à pouvoir y accéder (process parfois long et sélectif), à oser y accéder (dénigrement de ses chances ou de ses capacités car trop de problèmes périphériques : linguistique, financier, garde d'enfants, mobilité…)

- Donner un espace aux usagers pour qu'ils puissent être force de proposition

- Réinventer les liens entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi et de l'insertion en soutenant les démarches d'expérimentation et d'innovation –

- Faire en sorte que les missions locales puissent être l'interlocuteur unique dans le montage des dossiers de rémunération des jeunes stagiaires de la formation professionnelle

Michèle Rigault, Déléguée du Défenseur des droits en Seine-Saint-Denis.

Intervention dans l'atelier « Agir localement »

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés.

Après Monsieur Baudis, c'est Monsieur Toubon qui vient d'être nommé Défenseur des droits pour un mandat de six ans, non-renouvelable. Il succède, dans leurs missions, à quatre autorités administratives indépendantes : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute autorité de lutte conte les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et la Commission nationale de déontologie de la sécurité(CNDS).

Le Défenseur des droits est assisté de trois adjoints et de trois collèges consultatifs chargés de lui apporter leur expertise et d'un délégué général à la médiation avec les services publics.

Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau de délégués présents sur tout le territoire. (450)

10 en Seine-Saint-Denis, ces délégués, bénévoles et formés, reçoivent les personnes dans les lieux de permanence, écoutent, informent, conseillent sur les démarches à effectuer, orientent vers le bon interlocuteur, aident à rechercher une solution amiable au niveau local et si ce n'est pas possible, ils aident à constituer un dossier qu'ils transmettent au Défenseur des droits.

Certains délégués sont mandatés pour assurer la formation et le suivi des jeunes ambassadeurs du Défenseur des droits, (JADE) qui interviennent auprès des enfants dans les collèges pour les informer sur leurs droits. La convention internationale des droits de l'enfant fête son 25 e anniversaire cette année.

<u>Qui peut saisir le Défenseur des droits et dans quels cas ?</u>

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez saisir directement le Défenseur des droits :

- Si vous vous estimez lésé par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
- Si vous vous estimez victime d'une discrimination directe ou indirecte, prohibée par la loi ou pas un engagement international, que l'auteur présumé de cette discrimination soit une personne privée ou publique ;

- Si vous êtes victime ou témoin de faits dont vous estimez qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité sur le territoire de la République ;

- Si vous considérez que les droits fondamentaux d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés, ou qu'une situation met en cause son intérêt. Dans ce cas, les personnes habilitées à saisir le Défenseur des droits sont : l'enfant ou l'adolescent lui-même, son représentant légal, un membre de sa famille, un représentant d'un service médical, social ou d'une association de défense des droits de l'enfant.

Le Défenseur des droits peut également décider de se saisir d'office.

Le Défenseur des droits et tous ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel.

Attention :

- Le recours au Défenseur des droits est gratuit.

  - Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

  - Sa saisine n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales ni ceux des recours administratifs ou contentieux.

  - Il apprécie si les faits qui lui sont soumis justifient une intervention de sa part.

Comment le Défenseur des droits fait-il respecter vos droits ?

- Il adapte son intervention à chaque cas.

- Il fait usage de ses pouvoirs d'enquête pour obtenir communication de toutes pièces utiles.

- Il peut privilégier un mode de résolution amiable du conflit (Ex : médiation).

- Il peut mettre en œuvre des solutions contraignantes (saisir les autorités, présenter des observations devant les différentes juridictions, recommander aux administrations de prendre des sanctions contre une personne physique ou morale….).

Constats :

La France, comme d'autres pays d'Europe, vit dans un climat lourd, violent, parfois emprunt de haine.

En 2013, les délégués ont traité sur le territoire français 67097 dossiers sur 542 points d'accueil.

Nous sommes confrontés à une multitude de problématiques : même si les permanences sont ouvertes à tous les publics, les personnes reçues sont en grande majorité en situation d'isolement, de précarité, d'éloignement des institutions, d'exclusion, ce qui les rend vulnérables quant à l'exercice de leurs droits. Certaines sont particulièrement désorientées par la complexité des textes et ne savent pas à quelle porte frapper pour connaître ou faire valoir leurs droits. Découragées les personnes renoncent souvent à nous saisir.

Quelques exemples :

-situation de discrimination dans l'emploi, de quelqu'un qui n'est pas recruté par ce qu'il habite dans le mauvais quartier,

-le droit à l'avortement est en recul dans le monde et en France, c'est une régression pour le droit des femmes, mais aussi pour les droits fondamentaux de l'humanité.

-nous avons à répondre à la façon dont des élus et l'administration mettent en œuvre les lois sur l'obligation scolaire, les étrangers, les demandeurs d'asile, les enfants, les mineurs isolés, les camps de Roms, le logement social et privé, les lenteurs administratives, la complexité des démarches et des dossiers, le manque de place pour l'accueil des enfants handicapés, …. La liste est longue.

Il est à noter que plus de la moitié de l'activité des délégués relève d'autres institutions, services publics, etc., les personnes reçues, écoutées sont alors réorientées vers un acteur susceptible de leur apporter son concours.

Association Hors la Rue

Intervention dans l'atelier « Agir localement»

La question de la territorialité est au cœur de la problématique de l'accès au droit commun pour les populations roumaines en habitat précaire. Les trajectoires de ces populations longtemps et à tort considérée comme nomades sont de fait inscrites largement dans une mobilité, parfois choisie et le plus souvent contrainte : départ de Roumanie pour un ou plusieurs pays européens en fonction des opportunités économiques et des modalités d'installations, migration pendulaire de certaines familles ayant maintenus des liens forts avec leur pays d'origine, mobilité contrainte et forcée lorsqu'ils subissent les évacuations de terrain. La situation est encore plus criante pour les enfants qui outre d'aller de villes en villes et de bidonvilles en bidonvilles, avec leurs familles, errent en journée, lorsqu'ils ne sont pas scolarisés, sur l'ensemble de ces territoires, passés et présents.

En effet, la majorité des enfants étrangers en situation d'errance et de danger accompagnés par l'équipe éducative de l'association Hors la rue sont repérés sur le territoire parisien où ils se livrent à diverses activités informelles et génératrices de revenus tout en résidant dans différents bidonvilles et squat d'ile de France, situés sur la grande couronne parisienne dans des localités le plus souvent accessibles par RER (beaucoup sur le 93, mais également le 94, le 95, le 77…).

Les jeunes visés par notre action sont les plus éloignés de toute prise en charge et sont de fait habitués à satisfaire par eux-mêmes leurs besoins immédiats, autrement dit à ne compter que sur eux et leur environnement proche. Ces jeunes particulièrement à la marge expriment ainsi une méconnaissance et un manque total de confiance envers les institutions et les personnes qui les représentent. Ainsi, l'accompagnement éducatif vise notamment à réhabiliter ces institutions dans l'esprit des jeunes de manière à ce qu'ils prennent conscience de leur utilité dans leur vie au quotidien comme dans leurs parcours d'insertion.

Or, cette mobilité inscrite dans leurs trajectoires fait qu'il est particulièrement complexe pour les familles et les adolescents en errance, mais également pour les acteurs investis dans leur accompagnement d'identifier les structures appropriées, sur des territoires aussi nombreux et changeants.

En effet, une fois le jeune en errance repéré (sur son lieu d'activité ou sur son lieu de vie), l'équipe éducative recherche, autant que faire se peut, des solutions en termes d'accès au droit commun sur des domaines aussi variés que la santé (services

d'urgence, PMI, centre de soins spécialisé en fonction d'une problématique identifiée), la reprise des apprentissages et la scolarité (CASNAV, CIO, Missions locales, associations mettant en œuvre des ateliers linguistiques) et l'accès à la protection de l'enfance (Cellule de recueils des informations préoccupantes de l'Aide Sociale à l'enfance, Espace Départemental des solidarité, Tribunal pour enfant, Equipes éducatives de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Brigade de protection de mineurs…).

Si nous considérons que l'accès au droit commun pour l'ensemble des ressortissants roumains et bulgares constituerait le meilleur rempart contre les situations de danger (exploitation, délinquance, errance) auxquelles les enfants sont trop couramment exposés, force est de constater que l'entrée effective dans le droit commun ne dépend pas uniquement de la volonté/capacité du jeune et/ou de sa famille mais également de la volonté et de la disponibilité des institutions concernées. Par exemple, pour les enfants roms, entre autres, l'accès à la scolarisation représente souvent un parcours semé d'embûche et à l'issue très incertaine, du fait de blocages administratifs majeurs. C'est également la raison pour laquelle le développement et l'entretien du réseau partenarial à plusieurs niveaux (municipal, départemental et régional) constituent une condition sine qua non de la réussite de l'orientation et donc de l'insertion du jeune.

Affoué Diane Goli Représentante départementale APF 93, juriste

Intervention dans l'atelier « Participer »

Du fait de plusieurs années d'études de droit, la présentation sera un tantinet juridique pour dire aussi que les revendications associatives ne reflètent pas seulement un militantisme passionné mais s'inscrivent d'abord dans le respect des lois et du Droit.

I) Citoyens et participation à la vie sociale

Dès leur naissance, les citoyens ont des droits fondamentaux protégés par les textes à valeur constitutionnelle (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la constitution de 1946, la Constitution de 1958 etc)

Les citoyens participent à la vie sociale de différentes façons : le vote, des groupes d'expression (ex partis politiques, associations).

Pour participer à la vie en société, les citoyens peuvent agir directement ou être représentés : les élus, les syndicats par exemple.

La participation à la vie sociale vaut pour tous les citoyens.

II) Quid de la personne handicapée : Comment les citoyens qui ont un handicap participent à la vie en société ?

La loi 2005-102 du 11 février 2005 a pour *titre l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

La loi insiste sur le principe de *participation à la vie sociale* et sur la *citoyenneté*, pour un public qui rencontre de nombreuses difficultés avec en toile de fond le principe de non discrimination qui se décline dans toutes les sphères de la société.

Dans ce contexte, la loi a instauré plusieurs droits et principes en l'occurrence :

-un droit à compensation qui permet la prise en charge des dépenses liées au handicap

-l'intégration scolaire : scolarisation de l'enfant dans l'établissement le plus proche de son quartier

-l'intégration professionnelle

-création d'un guichet unique avec les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées

-accessibilité généralisée à tout pour tous

C'est à travers le respect de ces dispositions qui pour bon nombre d'entre elles existaient avant la loi du 11/02/05 que la personne handicapée peut participer pleinement à la vie en société.

III) Or cette participation est freinée pour les personnes handicapées quand l'accessibilité est insuffisante.

Aujourd'hui de nombreux établissements accueillants du public , et de nombreux transports restent inaccessibles, sans compter les cabinets médicaux, les lieux cultuels etc. La liberté d'aller et venir est souvent entravée , ce qui limite la participation à la vie sociale.

L'accessibilité numérique pourrait être également améliorée.

De plus l'ordonnance sur l'accessibilité présentée au conseil des ministres le 25 septembre dernier marque un net recul par rapport à la loi du 11 février 2005. Ce texte ouvre la voie à de nouvelles dérogations en matière d'accessibilité.

Ce texte n'est pas non plus dans l'esprit de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Devant ce constat insuffisant les associations et les personnes handicapées se sont senties trahies. Les délais étant déjà trop longs sont encore prolongés.

Il est donc primordial de respecter les engagements initiaux, de supprimer l'ordonnance qui dessert les personnes, de poursuivre et améliorer l'accessibilité à tout pour tous.

L'APF avec d'autres associations militent pour une accessibilité généralisée, il faut aussi améliorer la sensibilisation sur le handicap pour tout le monde et surtout sensibiliser les élus.

Peut être que s'il y avait plus d'élus en fauteuil ou avec une autre déficience, les avancées seraient plus visibles et plus rapides.

Marie-Anne Mazoyer, Co-pilote de l'atelier santé ville « santé précarités » de la ville de Saint Denis et cheffe de projet « accès aux droits et aux soins » à la direction santé de la ville de Saint Denis.

Intervention dans l'atelier « Participer »

Je copilote un Atelier Santé Ville à Saint Denis depuis plusieurs années avec un médecin de PMI – Christine Davoudian- fortement impliquée sur la réduction des inégalités sociales de santé et surtout dans la lutte contre les exclusions.

Je vais essayer en quelques mots de vous présenter comment ce dispositif local – Atelier Santé Ville- qui a fait l'objet d'une circulaire en 2000 de la DIV/DGS et qui est inscrit depuis 2004 dans la loi de santé publique, peut contribuer à ce qui nous importe aujourd'hui, à améliorer concrètement l'accès aux droits et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Au regard des difficultés accumulées sur notre territoire (mortalité élevée, revenus faibles, chômage), beaucoup d'acteurs de terrain nous ont alertée sur le renoncement et le retard de soins des personnes suivies et sur les difficultés d'accès aux droits et aux soins.

Suite à ces remarques, nous avons mis autour de la table : Associations sanitaires et sociales et caritatives, CPAM, CRAMIF, CMS, Comede/Cimade, MDM, Samu social, LHSS, Hôpital direction de la santé, PMI, direction des solidarités, Amicale du nid, pour une concertation sur ce sujet. Le groupe a souhaité faire un diagnostic sur le problème qui lui semblait prioritaire : «les freins et leviers à l'accès aux droits à la santé»

Le diagnostic réalisé auprès des usagers et des professionnels a révélé plusieurs freins :

- la méconnaissance des droits a la santé des personnes
- la barrière linguistique
- les ressources insuffisantes
- l'absence de domiciliation

Ce diagnostic a orienté toutes nos actions.

Accès aux droits :

- D'abord l'accompagnement à l'accès aux droits santé des personnes en situation de précarité, voir d'exclusions. L'ASV a proposé, à l'aide de subventions, une aide au remplissage des dossiers AME, CMU, CMUC et ACS.

3 permanences ont été mises en place à Saint Denis, soit environ 2220 personnes touchées.

- L'accompagnement aux professionnels qui sont en interface avec les usagers et qui peuvent relayer des informations telles que « N'oubliez pas d'ouvrir vos droits santé avant de tomber malade » et se former aux dispositifs complexes et aux pratiques de la CPAM. Plusieurs outils ont été créés (plaquette, informations collectives, répertoire des ressources, veille juridique, formations CPAM, formations Comede, séminaire), environ 1100 professionnels touchés.
- Une recherche action sur l'accès à la complémentaire santé.

Accès aux soins :

- Soutien à la PASS Hospitalière
- Mise en place du dispositif PASS de ville dans 2 Centres Municipaux de Santé

Ce qui a favorisé l'accès aux droits sur le territoire :

- l'implication plurisectorielle et pluridisciplinaire (chacun doit faire sa part, malgré les logiques et les contraintes de chacun)
- les valeurs partagées :
    - Toujours réinsérer les personnes dans le droit commun
    - Adapter le parcours d'accès aux droits et aux soins des personnes et non l'inverse

La question des valeurs a été centrale dans nos débats notamment dans la définition des priorités et la mise en œuvre des projets.

Remarques :

N'oublions pas aussi que les valeurs constituent les principes généraux du droit administratif.

Les institutions publics qui délivrent les droits à la santé, doivent d'abord et avant tout respecter la loi et doivent également travailler sur le sens du service public : le traitement équitable, l'impartialité, l'adaptation, et doivent mettre en débat le pouvoir discrétionnaire des gestionnaires.

La régulation des inégalités relève du devoir et de l'esprit du service public.

L'ASV est un bon outil pour répondre à la réduction des inégalités de santé et pour agir sur la question de l'accès aux droits, en effet :

- il est pragmatique, les réponses sont collectives et décloisonnées
- il permet d'articuler les dispositifs et même d'en créer de nouveau
- il peut produire des diagnostics et des veilles juridiques
- il peut aussi jouer un rôle de plaidoyer

Aujourd'hui des questions se posent quand à la territorialisation des dispositifs. Certains dispositifs qui fonctionnent bien (domiciliation, PASS hospitalière, lieu unique) situés sur des territoires engagés se retrouvent surchargés. Ils se substituent aux structures qui ne se sont pas engagées dans cette démarche ce qui fragilisent les dynamiques territoriales. La question de la régulation des territoires se pose. Qui s'en charge et comment le faire remonter ?

Régine Bécis, Chargée de projet « accès aux droits, accès aux soins » à la CPAM de Seine Saint Denis

Intervention dans l'atelier « simplifier »

Référence aux actions de simplification déjà engagées ou prévues par la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) entre la CNAMTS et l'Etat, préalablement évoquée pour partie dans le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de juin 2014.

Simplification de l'accès aux droits des salariés depuis le 30/12/2013 (décret 2013-1260 du 27/12/2013) :

- Attribution d'une présomption de droits de 18 mois sur présentation d'un certificat de travail,
- Attribution d'un droit ferme dès que l'une des conditions ci-après est remplie :

  Durée du droit si l'une des conditions ci-dessus est remplie : 2 ans

  Ce droit sera maintenu durant 12 mois si les conditions cessent d'être remplies.

Quelques Actions prévues par la COG et/ou en cours de mise en œuvre :

- Accompagner les assurés en fin de droits dans le cadre de la mise en œuvre des Plan Locaux D'accompagnement, du non Recours et des Incompréhensions et des ruptures (PLANIR) : **en cours de mise en œuvre depuis 06/2014**
- Etendre la validité de la carte Européenne : **effectif depuis 9/2014**
- Refonte des formulaires de demande de CMU C et ACS : en cours
- Mise en œuvre des échanges avec la DGFIP prévus pour 2016
- Accès pour les CPAM à la base de données du pôle emploi : AIDA prévu vers 03/2015
- Projet d'enrichissement du Répertoire National Commun de la Protection Sociale (RNCPS)
- Modification du dispositif Aide Complémentaire Santé (ACS) : décret du 09/10/2014

Action effective :

- Automatisation de la gestion de la CMUC immédiate des demandeurs du RSA **depuis le 01/10/2014** (première demande) : placage de 3 mois de droits immédiats et dès décision CAF :
    - si accord RSA, prolongation automatique des droits de 9 mois,
    - Si refus de RSA, étude des demandes de CMUC par la CPAM selon droit commun.

Anne-Laure Michon, Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique

Eléments relatifs à son intervention dans l'atelier « simplifier »

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, une recherche-actions a été initiée en novembre 2012 dans les départements de Loire-Atlantique et de Seine-et-Marne. Cette mission portait sur six prestations sociales (les RSA socle et activité, la CMU-C, l'ACS, l'ASPA et les allocations logement).

L'objectif de ce projet était d'analyser le parcours d'accès aux droits d'une personne éligible aux prestations sociales afin d'identifier l'ensemble des «trappes à non recours » (points de rupture dans le parcours d'accès aux droits) permettant de concevoir des pistes d'action à expérimenter. Trois axes de transformation ont été identifiés comme des leviers stratégiques à activer pour améliorer l'accès aux droits: « information », « orientation » et « simplification ». Des solutions opérationnelles, conçues avec l'ensemble des partenaires, ont été ainsi expérimentées et ont fait l'objet d'une mesure d'impact.

Périmètre de la recherche-actions pour réduire le non-recours aux prestations sociales

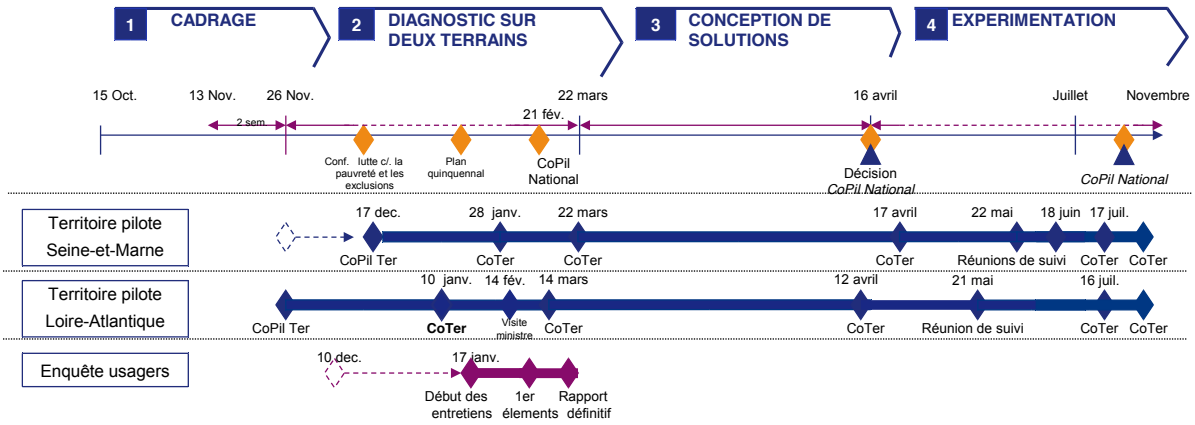

Aides sélectionnées

- RSA socle
- CMUC
- ACS
- ASPA
- Allocations logement

Socio types ciblés

- Travailleur pauvres avec enfants
- Travailleurs pauvres sans enfants
- Personnes vivant seules, en âge de travailler mais sans emploi
- Personnes retraitées vivant seules

Territoires pilotes

- Loire-Atlantique : zones urbaine et périurbaine
- Seine-et-Marne: zones périurbaine et rurale

Eléments de diagnostic par aide
Parcours du bénéficiaire du RSA

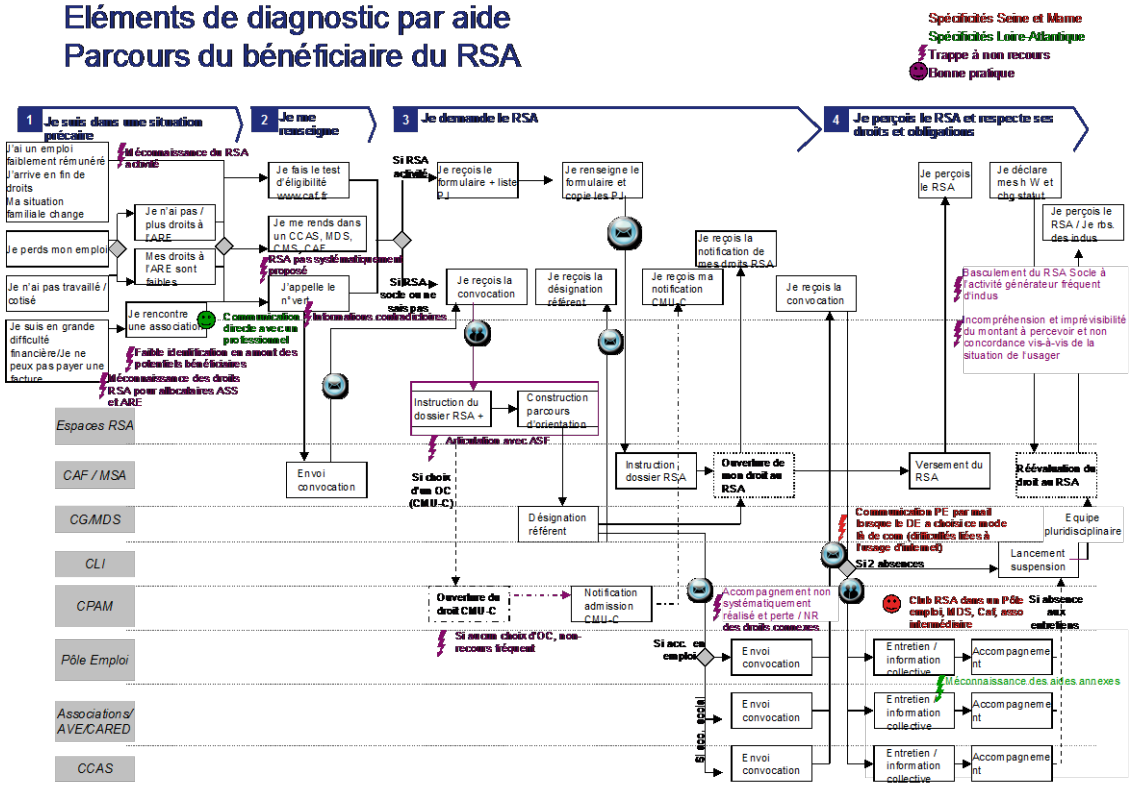

Vision des principales « trappes à non-recours » identifiées par aide

Aides	Mauvaise image: aide / bénéficiaires	Manque d'information	Absence de proactivité	Eligibilité non perçue	Déficit de médiation orientation	Complexité	Rupture de processus d'instruction / délais	Concurrence / Intérêt faible
RSA socle	++ « Assistanat »	+	-	++ Si ASS ou ARE	-	+	+	--
RSA activité	++ «Image RMI »	++	+	++	+	++ Incapacité à prévoir le budget	+	++ PPE
ASPA	+	-	++ Ciblage et temps d'information	+	-	-	--	++ CMU-C et AL / Recours sur succession
CMU-C	++ « Mutuelle au rabais »	-	-	-	-	++ Dossier lourd	++ Aggravation en cas d'incomplétude du dossier	-
ACS	--	++ Notoriété faible	++	--	++	++ Dossier lourd	++ Idem CMU-C	++
Allocations logement	--	+	+	++ Changement de situations / Accédants à la propriété	+	--	-	--

Pistes expérimentées
Présentation des axes d'amélioration et positionnement des pistes de solution pour chaque territoire pilote

Cartographie des moments clés d'action pour réduire le non recours

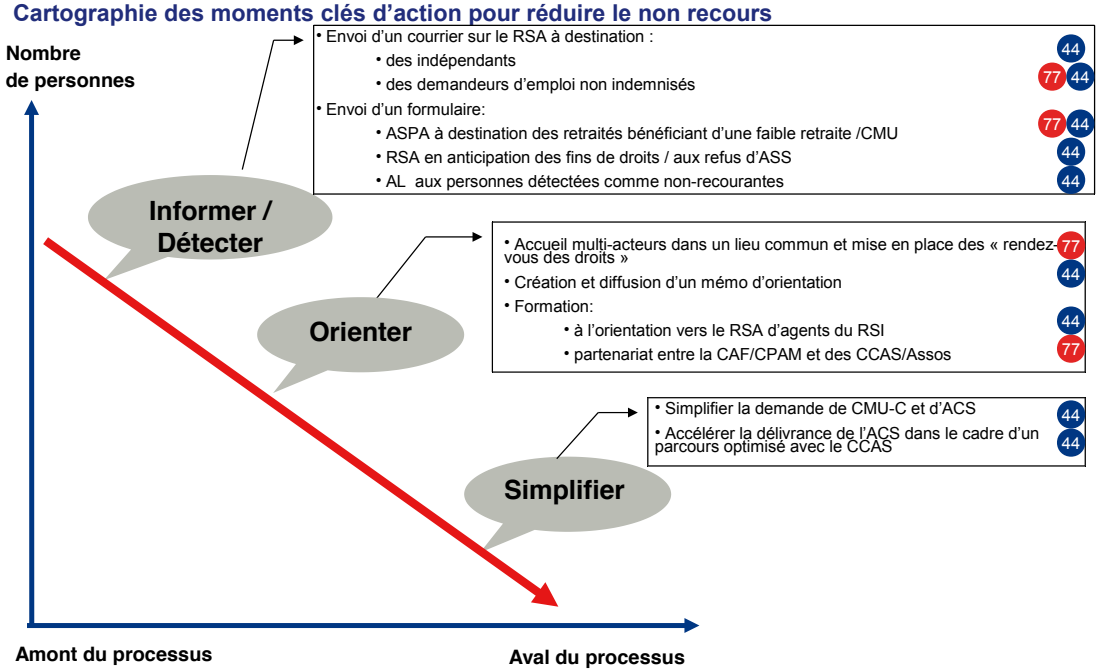

Evaluation de la mesure d'impact
Analyse coûts / bénéfices pour les usagers et les administrations

Complémentarité des axes d'amélioration

Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Avis du CESE, Section des Affaires sociales et de la santé, rapporté par Antoine Dulin (2012)

Synthèse de l'avis

Les mutations rapides de notre société interrogent notre pays sur la place des jeunes dans notre système de protection sociale. Dans l'après-guerre, la jeunesse, entendue comme la période entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans la vie active, était courte. Le parcours des jeunes est aujourd'hui de moins en moins linéaire. La durée des études s'est allongée, l'entrée sur le marché du travail est plus tardive et souvent plus difficile, particulièrement pour les jeunes sans qualification. Ce nouvel âge de la vie se caractérise par une grande variété de situations, insuffisamment prises en compte par notre système de protection sociale, tant la durée et les contours de cette période varient selon les individus. Ce qui a pour conséquence de rendre plus difficile l'accès des jeunes à l'autonomie.

Des réponses ponctuelles ont été apportées à ces évolutions : augmentation des aides apportées aux familles via le prolongement de l'âge de versement des prestations familiales ou de rattachement au foyer fiscal, extension des bénéficiaires des aides au logement… Face au besoin de qualification, devenu le sésame incontournable de l'accès au marché du travail, l'enseignement supérieur et les filières professionnelles ont connu un essor remarquable. Enfin, pour répondre au chômage des jeunes, les dispositifs ad hoc de formation et d'insertion professionnelle se sont multipliés.

En dépit de ces efforts, force est de constater que le résultat est pour le moins contrasté. Les rapports se succèdent et les constats, récurrents, sont aggravés en période de crise. Aujourd'hui les jeunes sont davantage que leurs ainés exposés à la précarité du marché du travail et plus vulnérables au chômage. Les inégalités sociales entre les jeunes ont tendance à se creuser selon leur origine sociale et leur zone de résidence, et leur niveau de vie relatif tend à décroître comparé à celui des générations précédentes.

Or, si l'impact de ces mutations sociales a souvent été abordé, l'une des dimensions du problème peu explorée est celle de l'accès des jeunes à leurs droits sociaux. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental a décidé de se saisir de cette question. A la notion de protection sociale proprement dite qui couvre les risques maladie, famille et vieillesse, notre assemblée a préféré la notion plus large de « droits sociaux » incluant l'accès au logement décent, à une formation qualifiante ou à un emploi stable.

Elle a décidé de s'interroger sur les moyens d'assurer aux jeunes un accès à leurs droits sociaux tout au long d'un parcours d'insertion qui est souvent jalonné de ruptures. Les nombreux changements de statuts et la variation des critères d'âge les empêchent en effet d'accéder pleinement au droit commun. A cette fin, elle a choisi d'analyser cette question sous l'angle du non recours aux droits, c'est-à-dire le fait pour une personne de ne pas bénéficier d'une prestation sociale ou d'un service

auxquels elle pourrait prétendre. Angle novateur, difficile car les données chiffrées sont rares, mais propre à mettre en valeur les leviers concrets d'une optimisation du recours des jeunes à leurs droits sociaux, en termes d'information, d'accompagnement et de simplification des dispositifs.

Pour la France qui bénéficie d'un taux de natalité dynamique et dont les jeunes de 15-29 ans, selon l'Insee, représentent 18,4 % de la population (12 millions), il s'agit là d'un enjeu majeur pour les prochaines années.

Les propositions du CESE :

Pour le CESE, l'amélioration de l'accès et du recours des jeunes aux droits sociaux doit constituer l'un des axes d'une politique publique beaucoup plus ambitieuse d'insertion des jeunes dans la société, en bénéficiant d'un parcours de formation et d'un accès facilité à l'emploi. L'égal accès de tous aux droits sociaux doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs. La jeunesse doit être une priorité politique. Elle ne doit pas être perçue comme une charge, mais bien comme un investissement dans le présent et l'avenir de notre société.

- Accompagner les jeunes dans leur accès aux droits sociaux :

- En développant l'éducation aux droits sociaux à travers l'action des établissements scolaires, des associations et des jeunes en service civique.
- En structurant un service public de l'information et de l'accompagnement par l'articulation des lieux d'information généralistes et du service national dématérialisé de formation et d'information qui se met en place, et en développant la médiation sociale et les actions « hors les murs »
- En renforçant les missions locales par la valorisation, au-delà de l'insertion professionnelle, de leur rôle d'orientation et d'écoute, en développant en leur sein des permanences juridiques et « sociales » et en confortant les Crous dans leur rôle d'interlocuteur principal pour les étudiants.
- En intégrant le thème du non recours dans la formation des professionnels

- Rénover la gouvernance nationale et territoriale des politiques de jeunesse :

- En nommant un haut-commissaire à la jeunesse, rattaché au Premier Ministre, chargé d'articuler les politiques publiques de jeunesse
- En inscrivant la question de l'accès aux droits sociaux dans la réflexion de l'ARF relative à la désignation des régions comme chef de file de l'accompagnement du parcours des jeunes.

- Associer les jeunes à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de jeunesse :

- En installant un conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse. Lieu d'étude et de concertation des principaux acteurs chargés de la jeunesse, il serait chargé de proposer des évolutions des politiques publiques

- En désignant des représentants des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse dans les CESER

- Sécuriser les parcours d'insertion :

- En améliorant le taux de couverture sanitaire et en reconduisant les crédits des fonds d'expérimentation pour la jeunesse afin d'évaluer et de promouvoir des réponses au non recours des jeunes
- En confiant au fonds CMU l'analyse des freins aux demandes individuelles de CMU et CMUc des jeunes de 18 à 25 ans. Au vu de ces travaux, des simplifications réglementaires pourraient être proposées et le chèque santé généralisé. Ce chèque permet, sous condition de ressources, de bénéficier d'une prise en charge partielle du coût d'une complémentaire santé.
- En permettant au dossier social de l'étudiant de valoir dépôt d'une demande de CMUc/ACS
- En sécurisant le parcours en matière de logement en développant le cautionnement solidaire unique et obligatoire
- En renforçant les structures d'hébergement
- En garantissant pour les jeunes la valorisation des droits retraite acquis durant les activités salariées de courte durée

- Redéployer les aides pour améliorer l'accès à une formation ou à un emploi :

- En remettant à plat les dispositifs (abonder ceux qui sont efficaces, supprimer les autres)
- En abondant les financements du CIVIS afin de garantir à chaque bénéficiaire le versement de l'allocation prévue par les textes. Le CESE préconise également d'examiner la revalorisation du montant de l'allocation versée.
- En assouplissant les conditions d'accès au RSA pour les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé
- En instaurant un droit à la qualification et à la formation pour tous, assorti d'une allocation. Le nouveau conseil d'orientation des politiques publiques de la jeunesse serait chargé d'en examiner les contours, notamment son éventuel conditionnement aux revenus de la famille et de proposer des pistes pour son financement.

Pour télécharger l'avis complet sur le site du CESE :
http://www.lecese.fr/travaux-publies/droits-formelsdroits-reels-ameliorer-le-recours-aux-droits-sociaux-des-jeunes
Pour contacter le rapporteur :
antoine.dulin@gmail.com

Appel à contribution sur le site pour l'Accès aux droits

Le site pour l'Accès aux droits est une plateforme collaborative et participative.

N'hésitez pas à l'enrichir de vos contributions thématiques ou générales, de vos témoignages ou de vos réactions, mais également de vos annonces d'initiatives ayant lieu dans vos régions.

Ce site est accessible à l'adresse suivante : ***www.accesauxdroits.fr***